

## Mauritanie 1945-1990 ou l'État face à la Nation

In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°54, 1989. pp. 11-52.

---

Citer ce document / Cite this document :

Baduel Pierre-Robert. Mauritanie 1945-1990 ou l'État face à la Nation. In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°54, 1989. pp. 11-52.

doi : 10.3406/remmm.1989.2314

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm\\_0997-1327\\_1989\\_num\\_54\\_1\\_2314](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0997-1327_1989_num_54_1_2314)

---

Pierre Robert BADUEL

## MAURITANIE 1945-1990 OU L'ÉTAT FACE A LA NATION

*« L'objet de la science sociale est une réalité qui englobe toutes les luttes, individuelles et collectives, visant à conserver ou à transformer la réalité, et en particulier celles qui ont pour enjeu l'imposition de la définition légitime de la réalité et dont l'efficacité proprement symbolique peut contribuer à la conservation ou à la subversion de l'ordre établi, c'est-à-dire de la réalité ».*

P. Bourdieu (1980 a, 244)

Les émeutes anti-maures et anti-sénégalaises qui ont déferlé respectivement sur le Sénégal et sur la Mauritanie en avril 1989 et devaient conduire les deux pays à la rupture de leurs relations diplomatiques en août 1989, si elles ont attiré sur la région l'attention des *media* étrangers, ont montré en même temps la méconnaissance de l'opinion occidentale à l'égard de la Mauritanie.

Sauf l'hypothèse de choix partisan dans certains cas, on peut d'autant mieux « comprendre » cette opinion publique internationale que les travaux des spécialistes du monde musulman — à supposer qu'ils soient lus, hypothèse toute gratuite — présentent eux-mêmes parfois pour le moins des ambiguïtés qui ne peuvent que troubler les lecteurs rapides et conduire à des jugements spécieux. Ainsi par exemple de la question de l'africanité et/ou de l'arabité de la Mauritanie qui est le cœur du débat actuel.

Dans le remarquable et particulièrement utile ouvrage présentant *Les grandes dates de l'Islam* (R. Mantran éd., 1990), tandis que le Maroc, la Tunisie, la Libye

et l'Algérie sont réunis sous la rubrique « Maghreb », la Mauritanie contemporaine elle, pour les périodes allant de 1774 à 1920 (conquêtes coloniales) et de 1945 et 1963 (Indépendances) qui peuvent plus particulièrement nous intéresser pour la présente publication, figure dans le cadre de l'« Islam subsaharien » et de l'« Afrique noire » (180, 225). Ces classements sont en fait d'autant plus ambigus que, par exemple, l'auteur de ces sections ne méconnaît nullement le rôle maghrébin du santon mauritanien Mâ El Aïnin au début du xx<sup>e</sup> siècle (180), faisant apparaître du même coup l'arbitraire « académique » du classement géopolitique du *Bilad Chinguetti* d'alors.

Pour petite qu'elle soit démographiquement, la Mauritanie ne s'en révèle pas moins en définitive un pays d'une singulière complexité. C'est à démêler l'écheveau de cette complexité que je vais m'essayer. Les crises politiques étant aux politologues ce que sont, selon Frédéric Rauh (cf. *L'expérience morale*), les « faits divers » au philosophe moraliste : son laboratoire, les événements récents survenus en Mauritanie en *extrémisant* les acteurs de la scène locale, régionale et internationale « ont grossi » les éléments d'un système politique au jeu plus subtil en temps de fonctionnement « normal », c'est-à-dire de légitimité civile provisionnelle. Pour présenter les éléments de cette crise de l'État et de la Nation en Mauritanie aujourd'hui, je procéderai à une approche géopolitique du type de celle à laquelle j'avais soumis l'analyse d'autres « événements », ceux de Gafsa (P.R. Baduel, 1982) : en faisant varier « l'échelle d'analyse » des événements politiques, économiques et sociaux, et proposerai une hypothèse explicative.

## I. DES ÉMEUTES POPULAIRES COMME « PATHOLOGIE EXPÉRIMENTALE » DU JEU POLITIQUE

Lorsque, fin mai 1989, soit quelques semaines après les émeutes d'avril, on débarquait à l'aéroport de Nouakchott, on s'attendait à trouver un pays quadrillé policièrement et militairement. Or rien sur place ne trahissait, pour un visiteur étranger, une nervosité particulière, il ne semblait pas que des mesures draconiennes eussent cours, les militaires mauritaniens qui, de retour d'un stage en France, débarquaient du vol Paris-Marseille-Nouakchott-Dakar, avaient l'air détendu de permissionnaires et non l'air grave de prochains combattants. Dans les rues de la capitale, pas davantage, durant la journée, de « visibilité » policière ou militaire. Le soir, certes, le couvre-feu demeurait en vigueur, et à l'approche de 22 h, on pouvait assister dans les rues centrales de Nouakchott à une précipitation du mouvement des voitures, au déploiement de policiers à tous les carrefours puis, très rapidement, aux premiers contrôles des retardataires et à la patrouille continue de voitures de dignitaires de la police et de camionnettes de ramassage des individus ne disposant pas de laissez-passer. En dehors du couvre-feu, on eut dit, à ne prendre que le pouls de la rue, que la crise pour grave qu'elle fut, était passée, que le pays était redevenu « calme », que le régime du Président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, sous la férule du puissant ministre de l'Intérieur Djibril Ould Abdallahi, tenait la situation bien en main.

Faisant part à un intellectuel maure de mes premières impressions sur le calme apparent de la situation, il me fut répondu par l'expression d'une inquiétude réelle et d'une interrogation sur la manière dont les responsables géraient publiquement

la crise, non quant au fond mais dans la forme, à savoir l'affectation extérieure d'une sagesse et d'un calme qui, pour être l'expression d'une noble fierté nomade (« les chiens aboient, la caravane passe »), ne semblait pas à mon interlocuteur la réaction la plus appropriée dans les circonstances présentes, à savoir un contexte de surmédiation internationale des événements, et qu'à ne pas crier au feu, celui-ci n'en couvait pas moins sous la cendre, n'attendant que le moindre souffle pour reprendre.

Au cours des conversations que j'eus dans différents milieux il apparut à l'évidence que le fer avait laissé les plaies ouvertes et que le trouble touchait à la fois l'État et la Nation dans leurs positions tant internes qu'internationales. Lorsqu'en fin novembre 1989 je revins à Nouakchott, la crise dans son aspect régional avait empiré; Dakar avait posé la question des frontières d'État. La situation nouvellement créée était jugée grave par les Mauritaniens moins à cause des *termes* de la revendication (rectification des frontières) que de la revendication elle-même derrière laquelle ils voyaient pointer le risque de remise en question de l'État mauritanien lui-même. Aussi le pays vivant dans une atmosphère d'isolement relatif et d'encercllement, certains responsables politiques semblaient alors prêts, selon la rumeur, à assumer le risque de plus en plus calculé d'un recours à la force armée pour apurer, avant qu'il ne soit trop tard, le contentieux régional. Les titres de la presse locale traduisaient d'ailleurs cette inquiétude, toutes les premières de couverture du mensuel indépendant *Mauritanie Demain* portaient sur les rapports mauritano-sénégalais : « La cassure » (n° 9, juin-juillet 1989), « Quand Ould Dad-dah répondait à Senghor... » (n° 11, décembre 1989) ou encore « Les obstacles à la paix » (n° 12, mars 1990). Et l'on sait les incidents récents sur la frontière (voir § IV-3).

La surdétermination régionale des émeutes urbaines au Sénégal et en Mauritanie est évidente. Mais la crise actuelle n'a pas que des racines régionales, n'est pas à rattacher uniquement à des facteurs exogènes (la situation intérieure sénégalaise), car si d'une certaine manière les conséquences de certains événements en révèlent les causes, il fut colporté par la rumeur locale et rapporté par la presse internationale que les négro-africains qui, consécutivement aux journées d'émeutes d'avril 89, furent expulsés de Mauritanie officiellement en raison de leur nationalité sénégalaise, n'étaient pas tous des Sénégalais, mais figuraient aussi dans le lot de nombreux ressortissants noirs originaires de la rive mauritanienne du Fleuve Sénégal. Une angoisse collective s'empara de la communauté négro-africaine mauritanienne, plus particulièrement dans l'ethnie halpulaar. Il fut rapporté également comme preuve de l'exploitation intérieure des conflits intercommunautaires exacerbés que le fer de lance populaire des émeutes fut la catégorie la plus dominée de la communauté maure et la plus concurrentielle des populations négro-africaines : les harratins. Deux autres éléments de crise interne sont ainsi identifiés : les négro-africains d'un côté et les harratins de l'autre.

En d'autres termes si des éléments de politique intérieure et régionale sénégalaise peuvent expliquer que des événements frontaliers mineurs — en l'occurrence ceux qui ont eu comme théâtre Diawara (version sénégalaise) ou Songo (version mauritanienne) — aient pris des proportions démesurées des deux côtés, la démesure ne pouvait produire des effets politiques en Mauritanie que pour autant que la situation politique interne de ce pays était traversée par un débat récurrent, qui remonte pratiquement aux années précédant l'Indépendance et qui s'est fortement

amplifié dans les années dernières : la « question nationale », dont on peut se demander si elle surdétermine ou si elle est surdéterminée par la « question nationaliste », laquelle, très partiellement au moins, expliquerait le conflit actuel entre la Mauritanie et le Sénégal, l'« immixtion » de celui-ci dans les affaires intérieures mauritaniennes et le rapport des Sénégalais à leurs propres immigrés maures.

Comment peut-on dès lors traiter de la virulence de la résurgence actuelle de ces deux « questions » ? Ch. C. Stewart esquisse ici même une réponse pour l'aspect « nationaliste », j'essayerai, montrant la dialectique entre les deux questions — dans la suite de travaux antérieurs (P.R. Baduel, 1985, 1988) et en référence à de récents ouvrages sur l'État en Afrique noire (surtout J.F. Bayart, 1989) —, d'apporter complétement, voire alternativement, une autre réponse. Mais pour comprendre cette crise, pour ne pas se laisser prendre au sensationnalisme de l'éphémère, il est impératif de remonter dans le temps, au moins à l'époque de la création de l'État mauritanien dans ses composantes ethniques et sa définition territoriale actuelles (§ II et III).

## II. HORMA OULD BABANA OU UN ÉTAT POUR QUELLE NATION ?

Le 28 novembre 1960, au terme d'un processus de décolonisation engagé par Gaston Defferre avec la mise en place de la Loi-cadre du 22 juin 1956 et précipité par le retour au pouvoir du Général de Gaulle, deux ans après la création dans le cadre de la Communauté de la République Islamique de Mauritanie (28 septembre 1958), l'indépendance de la Mauritanie était proclamée.

La conclusion de cette période par l'Indépendance fut précédée cependant d'un combat non pas seulement entre des leaders concurrents pour le pouvoir mais sur des projets « nationalistes » opposés. Les choix politiques effectués alors tant par la France que par les élites victorieuses ou éliminées ont projeté leur ombre sur la vie politique ultérieure du pays et expliquent en bonne partie son instabilité apparente, avec ses coups d'État réussis ou manqués et ses révolutions de palais (cf. § IV).

### 1) 1946-1951 : Intérêts partisans coloniaux et émergence d'un leader local

Au sortir de la seconde guerre mondiale, un homme a marqué la vie politique de la Mauritanie auquel plus tard on chercha un concurrent et que l'histoire nationale, en tranchant en faveur d'autres conceptions, devait « oublier » : Horma Ould Babana.

Si A.G. Gerteiny ne mentionne Ould Babana que sous la rubrique *Entente mauritanienne (E.M.)* alors que, par exemple, il consacre une note à Ba Boucar Alpha ou Sidi Mohammed Diagana (tous deux ministres dans les gouvernements des années 60), J.L. Balans (1980) au contraire s'intéresse longuement à Horma Ould Babana, ce qui permet de mieux situer l'enjeu politique qui s'offrait à la Mauritanie à la veille de son indépendance. Or si Ould Babana apparaît bien comme un personnage clé de la période qui a précédé l'Indépendance (comme l'affirme un témoin français de l'époque, G. Féral, 1983), il constitue d'une certaine manière, sous

une de ses variations, une figure récurrente de l'interrogation de la Mauritanie contemporaine sur elle-même à la fois dans son organisation interne et dans son positionnement régional. Qui est donc Horma Ould Babana, que représenta-t-il pour qu'un mouvement fut associé à son nom ?

Ayant acquis de par la nouvelle Constitution française de 1946 le statut de Territoire d'Outre-Mer, la Mauritanie allait devoir sortir d'une longue période d'apathie politique<sup>1</sup> et pour la première fois depuis la conquête coloniale désigner un député, un sénateur, un conseiller de l'Union Française, cinq conseillers de l'A.O.F. et élire en deux collèges un Conseil général. Il fallait dès lors trouver des candidats. L'Administration française locale proposa le sien : à défaut d'un autochtone qui lui convint, un français ayant servi en Mauritanie, Yvon Razac (en fait, selon G. Féral, un métis franco-arabe, qui aurait tronqué son patronyme initial *Abderazac*). Un candidat maure allait être opposé à celui de l'Administration coloniale non du fait d'un réveil nationaliste mais au départ en fonction de soucis partisans métropolitains (D. Domergue-Cloarec, 1990) mais aussi d'objectifs politiques « sénégalais » :

« La S.F.I.O. cherchait à accélérer le déclin de la chefferie traditionnelle sur laquelle reposait l'administration du territoire et à limiter l'influence du tribalisme. Son objectif était de récupérer à son profit l'ouverture de la Mauritanie à la vie politique moderne et de constituer avec le Sénégal, noyau de son implantation en A.O.F., un fief continu. L'occasion était également bonne pour les socialistes sénégalais de peser sur les tensions raciales entre maures et noirs, héritées des traditions hégémoniques des *beïdanés* sur la rive droite du fleuve, et renouvelées par les effets de la colonisation. L'affaiblissement des chefs maures était un préalable indispensable au rééquilibrage politico-ethnique du territoire en faveur des négro-africains qu'ils estimaient possible à moyen terme » (J.L. Balans, 1980, 300).

On retiendra le type de profil recherché par les partisans métropolitains et surtout déjà les raisons des « socialistes sénégalais ». Ce candidat que la S.F.I.O. devait propulser fut Horma Ould Babana, un originaire de Tidjikja, tributaire des *Ida Ouali*, alors interprète auprès de l'administration coloniale, mais aussi petit-fils de ce Ould Babana qui, sur ordre de Ma el-Aïnin, avait sinon assassiné lui-même, du moins participé à l'organisation du meurtre de Coppelani à Tidjikja (G. Féral, 1983, 90).

Par quel concours de circonstances le choix « socialiste » échut-il sur la personne de Horma ? Une attitude contestataire de type moral (à l'occasion d'une soirée entre militaires, un geste de révolte contre les mœurs à ses yeux dépravées de l'armée française qui faisaient se produire des filles « libres ») l'avait fait remarquer de deux députés sénégalais à la Constituante française, Lamine Gueye et Léopold Sédar Senghor, qui eurent à intervenir en sa faveur à la suite de poursuites disciplinaires entamées à son encontre par l'Administration coloniale. Interprété comme un acte de résistance, son courroux lui attira la sympathie de ceux qui n'avaient pas admis la soumission des notables à la colonisation, le soutien de communautés commerçantes maures (*Ida Ouali*, *Oulad Bou Sba*, *Tadjakant*), le patronage des députés Gueye et Senghor pour les élections législatives du 10 novembre 1946 et, grâce à eux, le suffrage négro-africain : ce suffrage accordé à un maure par des noirs fut par ailleurs favorisé par le fait que Horma appartenait à la confrérie *Tidjania* à laquelle par fidélité à El Hadj Omar les *halpularén* étaient très attachés (G. Féral, 1983, 89). Résultat : il fut très confortablement élu député. L'aventure « hormiste »

commençait : aux élections au Conseil Général qui suivirent, les pro-hormistes, dans leur collège (où l'élément noir était favorisé), l'emportèrent largement.

Mais très rapidement Horma Ould Babana échappa aux politiques qui avaient jusqu'alors tiré les ficelles au profit d'un jeu plus personnel. A l'Assemblée Nationale il glissa de la S.F.I.O. vers un parti petit par sa taille mais influent par ses hommes, et à qui il manquait un député pour atteindre le quorum nécessaire pour constituer un groupe parlementaire, l'U.D.S.R. de René Pléven et François Mitterand ; l'opportunisme du choix est évident, son aspect idéologique peut-être pas indifférent, car il semble à lire D. Domergue-Cloarec (1990) que ce petit parti était sur la question coloniale à l'époque plus novateur, plus « africain » que la S.F.I.O.<sup>2</sup>. Bon sur le moment, ce choix ne se révéla pas payant ultérieurement, l'U.D.S.R. ne pouvant lui être que d'un appui électoral limité<sup>3</sup> par la suite face à une double coalition, celle des notables mauritaniens qu'il avait agressés et des français, y compris désormais des socialistes métropolitains, à cause des campagnes « anti-françaises » qu'il mena.

## **2) 1951-1956 : Réaction administrativo-notabiliaire, développement d'une vie partisane locale et échec du hormisme**

Une opposition locale anti-hormiste « pro-française et intégrationniste » (A.G. Ger-teiny, 1981) s'organisa, tint congrès à Rosso en février 1948 et constitua — sous la présidence d'honneur du Général de Gaulle, d'Abdallahi Ould Shaykh Sidya, de la grande famille maraboutique du Trarza, d'Ahmadou Mamadou Ba, d'une très puissante famille toucouleur et de l'émir du Tagant, Abderrahmane Ould Bakar — l'*Union Progressiste Mauritanienne*<sup>4</sup>, premier d'une longue liste de partis que devait connaître depuis la Mauritanie.

En riposte et en prévision des élections législatives de 1951, Horma Ould Babana créa en 1950 face à l'U.P.M. considéré comme le parti des féodalités traditionnelles un parti « progressiste » et « démocratique » : l'*Entente Mauritanienne* (qu'il affilia à l'U.D.S.R.).

La coalition de l'administration<sup>5</sup> et des notables vint à bout de Horma Ould Babana. Aux élections législatives de 1951, l'U.P.M. opposa à Horma un inconnu : Sidi El Moktar N'Diaye, métis de maure et de woloff, ce qui devait permettre de mobiliser l'électorat maure et l'électorat négro-africain. Si en 1951 les scores faits par Ould Babana demeurèrent encore honorables (23 649 voix contre 29 323 à son concurrent upémiste), aux législatives de 1956, la chute apparut brutale : 106 603 voix pour N'Diaye, 17 371 seulement pour Ould Babana!

La perte d'influence de Horma Ould Babana eut de multiples causes. La réaction des notables appuyés par la machine coloniale a certainement pesé lourd dans son échec final, mais Horma ne semble pas avoir été capable de relever le défi administrativo-notabiliaire en organisant un vrai parti et en mobilisant la population. Peut-être faut-il en outre chercher l'une des causes de son échec dans sa propre attitude dans ce qui déjà constituait la toile de fond de ce que serait la « question nationale », voire la « question nationaliste ». En effet si au début de son ascension le support des députés socialistes sénégalais et à travers eux de l'électorat négro-africain lui fut assuré, progressivement il se priva de cet électorat du fait d'une

attitude politique plus favorable aux thèses des populations maures du nord mauritanien qui, selon A.G. Gerteiny (1981, 48),

« feared the loss of their identity and privileges because of tendencies among the nascent political leadership of Mauritania to associate southern blacks in the political process. »

On comprend alors pourquoi l'U.P.M. patronnée par l'Administration coloniale opposa à Horma Ould Babana un métis de maure et de wolof.

On comprend aussi pourquoi, au lendemain de son échec aux élections législatives de 1956, dans un contexte maghrébin d'indépendance pour le Maroc et de libération nationale pour l'Algérie, Ould Babana poussant sa logique partisane jusqu'au bout, prit contact avec les leaders du F.L.N. algérien et de l'Armée de Libération Nationale (A.L.N.) marocaine qui, poursuivant le combat pour l'achèvement de la décolonisation du *Grand Maroc*, devait le porter jusque dans le Nord mauritanien (une opération militaire conjointe franco-espagnole dite Ecouvillon fut nécessaire en février 1958 pour endiguer la progression marocaine et réduire l'A.L.N.) et devint lui-même partisan du projet de *Grand Maroc* du parti de l'*Istiqlal* d'Allal El Fassi qu'il rejoint dès 1956<sup>6</sup>. Expulsé de l'*Entente Mauritanienne* à cause de ce ralliement, Horma Ould Babana tenta, avec l'appui de la confédération des Régueibat Lgouacem, de reconstituer au Maroc un nouveau parti conforme à ses nouvelles aspirations, le *Front National de Libération Mauritanien* (A.G. Gerteiny, 1981). Deux autres dirigeants de l'Entente qui en 1956 avaient rompu avec Horma et devaient même participer par la suite au Conseil de gouvernement du territoire constitué dans le cadre de la Loi Defferre, ainsi que l'émir du Trarza, Fall Ould Omeir, se sentant plus « maures » que « mauritaniens » et craignant que la politique d'équilibre entre Afrique noire et Maghreb arabe proposée par le vice-président du Conseil de gouvernement ne conduise par dérive le pays à graviter dans l'orbite de l'Afrique de l'Ouest, préférèrent à leur tour en 1958 rejoindre le Maroc. Les options de Horma dépassaient désormais sa personne<sup>7</sup>.

L'évolution finale du hormisme pose en définitive les termes du débat dont la Mauritanie d'aujourd'hui, hormis la légitimité internationale de l'entité mauritanienne, n'est pas totalement sortie : un État pour quelle Nation ? Dès cette époque, à côté de l'U.P.M. et de l'*Entente Mauritanienne* qui, au moins au départ, transcendaient les clivages communautaires, en réponse à l'interrogation sur la « nationalité » de la Mauritanie de demain on vit se multiplier les partis sur une base ethnique.

Ainsi, côté maure, de l'*Association de la Jeunesse Mauritanienne* : créée en 1955 par des dissidents de l'U.P.M., l'A.J.M. tenait déjà un discours pan-arabiste, était proche du Maroc et recrutait en conséquence exclusivement dans la jeunesse maure. Lorsque Moktar Ould Daddah parvint à créer un relatif consensus autour de sa politique à la veille de l'Indépendance et à rallier des membres de l'A.J.M. à son gouvernement, les irréductibles créèrent en 1958 *An-Nahda Al-Wataniya Al-Mauritaniya*, plus communément appelé le parti de la *Nahda*, avec Ahmed Baba Ould Ahmed Miske comme secrétaire général. Selon A.G. Gerteiny, ce parti envenima les oppositions ethniques à l'intérieur du pays et après son déclin à partir de 1959, sous l'influence de ses extrémistes, versa dans la subversion et le terrorisme, comme à Atar et Nouakchott en mai 1969 ; le parti fut interdit et ses leaders envoyés en détention dans ce qui passe pour la « Sibérie mauritanienne », le Hodh oriental. Poursuivant toujours sur la même trajectoire, quelques « irréducti-

bles» devaient se retrouver plus tard du côté du Polissario avant de réintégrer la Mauritanie sous la présidence du colonel Ould Haidallah. La filon nationaliste-arabe n'a pas disparu et se retrouve aujourd'hui dans divers courants concurrents.

Ainsi également, mais cette fois côté négro-africain, du *Bloc Démocratique du Gorgol*, qui vit le jour en 1957 et qui, comme son nom l'indique, représente les intérêts des ressortissants négro-africains de la rive mauritanienne du Fleuve Sénégal sous le leadership dominant des Halpularen. Ou encore de cet autre parti créé à Dakar en 1957 et apparemment d'initiative ethnique plus large mais toujours pour présenter un front contre la majorité maure et protéger le droit des minorités : l'*Union des Originaires de la Vallée du Fleuve* (U.O.V.F.) (A.G. Gerteiny, 1981). Là aussi le pli est pris et d'une certaine manière le *Front de Libération des Africains de Mauritanie* (F.L.A.M.) est aujourd'hui, mais selon des modalités d'action différentes, l'héritier de ces mouvements.

Ainsi à la veille de l'Indépendance, les populations qui composaient ce qui devait devenir la Mauritanie, religieusement homogènes (le confrérisme introduit certes des « distinctions » importantes mais traverse les clivages raciaux), étaient ethniquement très hétérogènes et cette hétérogénéité au moment où il s'agissait de créer une entité étatique nouvelle fut dès le départ source de courants politiques centrifuges. L'unité mauritanienne relevait alors de l'optatif, du défi. Un homme devait cependant relever ce défi et jeter les bases du nouvel État.

### III. MOKTAR OULD DADDAH OU LA MAURITANIE FACE AUX APORIES DE L'ÉTAT-NATION

Partons de la définition que E. Gellner donne du nationalisme (1989, 12) :

« Le nationalisme est une théorie de la légitimité politique qui exige que les limites ethniques coïncident avec les limites politiques et, en particulier, que les limites ethniques au sein d'un État donné — contingence déjà exclue formellement, par le principe dans sa formulation générale — ne séparent pas les détenteurs du pouvoir du reste du peuple. »

Cette définition, parce qu'elle met en relation nationalisme et ethnisme, est intéressante pour réfléchir sur les États nouveaux issus de la décolonisation. Si nous savons aujourd'hui à la suite de Cl. Lévi-Strauss que les « faits sociaux » ne sont pas des « choses » mais des « relations », la nation, l'ethnie — on pourrait ajouter avec P. Bourdieu la région ou la classe sociale — pas plus que la parenté n'échappent à cette analyse : la nation, l'ethnie, la région ou la classe sont le produit de « distinctions » structurelles en l'occurrence à l'intérieur du champ politique, et l'on peut dire de ce point de vue, en réintroduisant les acteurs dans le jeu des structures, que la nation pour ce qui la concerne est le produit d'un combat politique, d'une guerre de position : le nationalisme. A faire fortement communiquer ainsi nationalisme et communautarisme ethnique à la manière du nationalisme germanique du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut comprendre pourquoi là où n'existe pas une communauté (la *gemeinschaft* de Tonnies qui implique des liens du sang) suffisante, l'État — en fait ceux (élites, ethnie ou alliance d'ethnies, classe ou alliance de classes) qui détiennent le pouvoir — peut être tenté de créer l'unité par l'imposition lente, progressive et continue de normes communes à terme plus ou moins consenties (langue, religion notamment), au pire par l'une des formes extrêmes de

Illustration non autorisée à la diffusion

la violence étatique que sont l'apartheid, le déplacement de populations, la banthoustisation ou le génocide. A l'ère du nationalisme il n'y a donc, selon la conception de Gellner, de légitimité du pouvoir admise (condition nécessaire mais bien évidemment pas suffisante) que si les agents de l'État ne sont pas allogènes par rapport au peuple ; comment donc un pays qui se voit doter de structures politiques sur le modèle de l'État/Nation/Territoire occidental ne serait-il pas confronté à la question de la légitimité « ethnique » du pouvoir d'État dès le moment où l'homogénéisation des populations est ici peu avancée ? C'est là une question dont avait pleinement conscience le nouveau vice-président du Conseil du gouvernement local lorsqu'il affirmait clairement dans le discours programme prononcé en 1957 devant l'Assemblée Territoriale elle aussi fraîchement élue :

« Le premier objectif que se fixera mon gouvernement sera précisément de renforcer cette unité politique en m'appuyant sur les différentes collectivités harmonieusement groupées au sein de notre assemblée et que vous représentez... Si le Sahara, si le Sahel et le Fleuve, si le Chargue et la Guebla représentent des entités vivantes avec des vocations particulières, nous placerons au-dessus d'elles une entité qui les résume toutes : la Mauritanie... Nous sommes une nation qui naît. Nous en avons conscience. Faisons ensemble la Nation mauritanienne » (Cité par J.L. Balans, 1980, 368).

Édifier un État, bâtir une Nation, tels étaient donc les impératifs du nouveau pouvoir. Ce nouveau pouvoir avait un visage : celui de son leader, Moktar Ould Daddah. Qui donc était ce nouveau leader et quelle trajectoire avait-t-il suivi qui le conduisit ainsi à jouer le premier rôle dans l'accession de son pays à l'Indépendance et à marquer décisivement de son empreinte l'histoire de la nouvelle République ?

Au moment où Moktar Ould Daddah accède à la vie politique mauritanienne, le pays est donc dominé essentiellement par deux partis, classés l'un comme progressiste, l'*Entente mauritanienne*, l'autre comme conservateur, l'*U.P.M.*, et symbolisés respectivement par deux hommes successivement députés à l'Assemblée Nationale métropolitaine : Horma Ould Babana (1946-1951) et Sidi Moktar N'Diaye (élu en 1951, réélu en 1956). Que fait à ce moment-là le futur leader de la Mauritanie indépendante ? Né en 1924, Moktar Ould Daddah descendait d'une branche mineure des puissants Cheikh Sidya. Après une primo-scolarisation à la Medersa de Boutilimit, il alla jusqu'en 1940 poursuivre ses études à l'École des Fils de Chefs à Saint-Louis-du-Sénégal. Après quoi il fut nommé interprète à Fort Trinquet (aujourd'hui Bir Moghreïn), Fort Gouraud (actuellement F'deirik Zouérate) et Saint-Louis. En 1948, il quittait la Mauritanie pour la France afin de continuer des études secondaires, à Nice d'abord puis à Paris où, premier mauritanien au palmarès, il passait le baccalauréat avant d'entamer des études de droit et d'obtenir même un diplôme d'arabe à l'École Nationale des Langues Orientales. La Loi-cadre Defferre ayant décidé de la création d'Assemblées territoriales dans les colonies, des élections locales furent organisées en 1957 ; de retour en Mauritanie, Moktar Ould Daddah s'y présenta et fut élu conseiller territorial d'Adrar le 31 mars 1957. La même loi prévoyant qu'à côté du chef du Territoire président de droit du nouveau Conseil de gouvernement siégerait un vice-président autochtone, sur proposition conjointe de Sidi Moktar N'Diaye — qui pensait que Paris restait le lieu décisif de l'action politique — et d'Yvon Razac (sénateur), Moktar Ould Daddah fut nommé à ce poste le 20 mai 1957. Des circonstances imprévisibles allaient favoriser l'ascension rapide du jeune avocat. Dès son retour au pouvoir le Général de Gaulle, par

ordonnance du 26 juillet 1958, transférait la présidence de droit des Conseils de gouvernement des administrateurs coloniaux aux vice-présidents autochtones ; du coup, Moktar Ould Daddah se trouva projeté au premier rang de la vie politique mauritanienne et bénéficia de par sa position institutionnelle d'une bonne avance sur ses supporteurs d'hier qui allaient devenir ses concurrents (J.L. Balans, 1980 ; A.G. Gerteiny, 1981).

Construire un État, bâtir une Nation : en fait il fallait quasiment tout inventer. Si les pays du Maghreb septentrional (et plus particulièrement la Tunisie et le Maroc) avaient une expérience historique propre d'un centre politique (certes plutôt centrifuge), la future Mauritanie n'avait, elle, connu avant la colonisation que des pouvoirs proto-étatiques éclatés en différents émirats plus ou moins anciens : Trârzä (fin xvii<sup>e</sup> siècle), Braknä (idem), Adrar (début xviii<sup>e</sup> siècle) et Idäw'is (actuelle région du Tagant, deuxième moitié du xviii<sup>e</sup> siècle) (A.W. Ould Cheikh, 1988 ; P. Bonte, 1972 ; ici même Ould Sa'd). Si par ailleurs à l'époque coloniale la France avait établi un quadrillage administratif moderne dans les pays du Nord maghrébin, il n'en fut pas de même en une Mauritanie réduite pour l'essentiel à l'état de marches militaires, de *limes* buzzatien. Ce « retard » dans la pénétration de l'État moderne en Mauritanie comparativement aux autres pays du Maghreb était également évident au niveau de la vie politique locale qui au Maghreb septentrional s'était fortement organisée dès l'entre-deux guerres : en Algérie avec l'émir Khaled, Messali Hadj, Ferhat Abbas ou Ben Badis, au Maroc autour d'Allal Al Fassi, en Tunisie après les archéo-destouriens avec Mohamed Ali, Farhat Hached ou Bourguiba. Cet État et cette Nation, Moktar Ould Daddah devait donc quasiment les inventer et en tout cas les imposer sur les plans international et intérieur.

### **1) La République Islamique de Mauritanie du rejet à la reconnaissance arabes**

Le jour de la proclamation de l'Indépendance mauritanienne fut décrété jour de deuil au Maroc ; c'est dire combien problématique était au départ la survie internationale de cette nouvelle entité qui, parrainée par l'ancienne puissance coloniale, pouvait apparaître — la propagande marocaine s'employant avec succès à le faire croire — comme un simple avatar de la politique coloniale. Fin 1961 et en 1962, les marocains n'hésitèrent d'ailleurs pas à recourir à des actions terroristes (trois français furent ainsi tués dans un attentat à Néma le 29 mars 1962).

C'était compter sans l'opiniâtreté et l'intransigeance insoupçonnées du jeune leader tant à l'égard de l'ancienne puissance dominante qu'à l'égard des États arabes. Pour légitimer son projet d'État mauritanien propre, Moktar Ould Daddah développa un discours sur la singularité géopolitique de la Mauritanie : de tout temps le « Bilad Chinguetti » avait constitué un pays-pont entre deux mondes — le monde arabo-berbère et le monde négro-africain — et devait continuer à le rester. Et tout autant que le Maroc sur la Mauritanie, celle-ci, à remonter à l'époque almoravide ou encore à rappeler l'aventure plus récente quoique malheureuse de Ma El Aïnin et de son fils, pourrait aussi justement ou aussi inconsidérément invoquer des droits historiques sur le Maroc. D'ailleurs plus tard, au moment du partage du Sahara espagnol, la Mauritanie ne fonda-t-elle pas mais alors conjointement avec le Maroc, sa demande territoriale sur le rappel de droits historiques ?

En 1960, le Maroc ne l'entendait pas de cette oreille et, bénéficiant de l'entier appui de la Ligue Arabe, porta l'affaire mauritanienne devant l'O.N.U. dès le 22 août 1960. Les pays communistes soutinrent la position chérifienne, l'URSS bloqua même fin 1960 le processus d'admission en opposant son *veto*. Il fallut attendre le 27 octobre 1961 pour que la Mauritanie fut enfin admise à l'O.N.U. par 68 voix, 19 pays ayant voté contre (Cuba, Guinée, Ligue Arabe sauf Tunisie), 20 pays s'étant abstenus (dont le bloc communiste).

Moktar Ould Daddah grignota progressivement sa reconnaissance internationale ; rejetée par le monde arabe (hors Tunisie), la Mauritanie participa successivement à la création de l'*Union Africaine et Malgache* en mars 1961 (devenue *Organisation Commune Africaine et Malgache* en 1965), à la conférence de l'*O.U.A.* à Addis Abéba en mai 1963, à la fondation de l'*Organisation des États Riverains du Fleuve Sénégal* (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) en mars 1968.

La position du Maroc ne s'assouplit que tardivement, quand le monarque chérifien, en politique réaliste, se rendit compte qu'il valait mieux se faire d'Ould Daddah un allié que d'avoir à lutter sur plusieurs fronts pour mener à bien le rêve *même écorné* de *Grand Maroc*, ne voulant pas risquer de rater, comme avec la Mauritanie hier, sa chance de récupérer demain le Sahara espagnol dont la décolonisation venait à l'ordre du jour ; il fallut attendre septembre 1969 pour que la Mauritanie participa au sommet islamique de Rabat, le processus de normalisation parvint le 8 juin 1970 à un traité de bon voisinage et de coopération de vingt ans et à l'établissement de relations diplomatiques ; dès cette époque effectivement un échange de vues eut lieu sur le sort du Sahara espagnol entre les deux chefs d'État enfin réconciliés. Ainsi dans l'ambiguïté, voire, de la part du monarque chérifien, le calcul le plus froid (compromettre la Mauritanie en l'intéressant territorialement à la décolonisation du Sahara espagnol et fragiliser le régime en place en pensant récupérer toute la mise en cas d'effondrement ?), après donc un long purgatoire de la part des pays auxquels elle se voulait civilisationnellement et politiquement liée, la Mauritanie d'Ould Daddah intégrait l'orbite arabe. Et cette orientation devait aller s'accroissant : le 4 décembre 1973, la Mauritanie obtenait le couronnement de ses efforts en devenant enfin membre à part entière de la Ligue Arabe.

L'épreuve de la frontière allait dès lors progressivement changer de sens et se poser, du fait de la situation intérieure mauritanienne de pluriethnisme mais aussi du fait de sa position géopolitique, à l'égard des pays négro-africains. L'idée de pays-pont entre l'ensemble arabe et l'ensemble négro-africain parut dès lors mise en question au profit du premier.

## 2) La Mauritanie ré-orientée : non-alignement et anti-impérialisme

Le rééquilibrage arabe de la politique de l'État mauritanien parut aussi se faire au détriment de ses rapports avec l'ancienne puissance coloniale. Celle-ci, supportée par des notables locaux, avait sans doute espéré de son soutien à l'indépendance de la Mauritanie trouver en Moktar Ould Daddah l'homme-lige nécessaire au maintien de son influence locale ; or, à la fois par conviction mais également pour contrer le procès d'intention formulé unilatéralement à son égard, toute l'action de Moktar Ould Daddah consista dès le départ à jouer pragmatiquement la France

contre les pays arabes dès le moment où il s'agissait de créer l'entité mauritanienne sans pour autant cependant faire allégeance à l'ancienne métropole ; il n'hésita pas à entrer en désaccord avec elle alors même que l'Indépendance n'était pas acquise et plus tard à jouer de nouvelles alliances internationales, ne visant chaque fois qu'à défendre ce qu'il considérait comme les intérêts supérieurs mauritaniens. Au fond comme une application à la Mauritanie d'une leçon typiquement gaullienne.

Peu après son accession à la vice-présidence du gouvernement local, Moktar Ould Daddah eut en effet à lutter pour la reconnaissance de la spécificité de la Mauritanie contre le projet métropolitain d'intégration économique et administrative dans l'*Organisation Commune des Régions Sahariennes (O.C.R.S.)* et de création d'un super-gouvernement et d'un parlement à Dakar. Ce fut la position qu'il défendit en mai 1958 au *Congrès d'Aleg* qui devait, à l'initiative du nouveau leader, fonder l'*U.P.M.* et l'*Entente Mauritanienne* en un nouveau parti destiné à préparer dans les meilleures conditions l'Indépendance, le *Parti du Rassemblement Mauritanien (P.R.M.)* (A.G. Gerteiny, 1981).

Afin de tester les intentions de Paris quant à la réalité des pouvoirs du nouvel État et de démontrer à ceux qui dénonçaient la servilité de Nouakchott à l'égard de l'ancienne métropole que le transfert de souveraineté se ferait intégralement et sans condition, Moktar Ould Daddah n'hésita pas, selon J.L. Balans (1980), au moment des discussions sur l'Indépendance en 1960, à tendre ses relations avec les négociateurs français en exigeant que celle-ci fut proclamée sans le préalable d'accords de coopération dont la signature n'intervint qu'en mai 1961 avec la sortie de la Communauté. On peut cependant, en replaçant la position de Moktar Ould Daddah dans le mouvement global de décolonisation de l'Afrique Occidentale Française, s'interroger sur l'originalité de son geste et le crédit « nationaliste » qui lui est ainsi accordé ; en effet, dans les discussions qui agitaient la classe politique négro-africaine de l'heure quant à la nature (fédérale ou confédérale) du cadre « communautaire » dans lequel se ferait la décolonisation, l'évolution du débat fit qu'un autre grand leader, le très francophile président du R.D.A., Félix Houphouët-Boigny lui-même, proposa à ses partenaires du Conseil de l'Entente de sortir de la Communauté et de n'établir qu'ultérieurement des rapports nouveaux de coopération avec la France hors de tout cadre institutionnel, une démarche en ce sens ayant été entreprise sans émoi particulier auprès du Général de Gaulle le 3 juin 1960 (J.R. de Benoist, 1990).

Quoiqu'il en soit de l'interprétation de cet épisode, les rapports avec la France se distendirent normalement au fur et à mesure que la Mauritanie parvenait à assumer de façon volontariste son indépendance, un peu plus tard concurremment à la pénétration de la nouvelle République dans le concert des pays arabes. Des choix de politique intérieure furent par ailleurs mal appréciés par Paris. Quelques faits et quelques dates suffiront à la démonstration. Lors du Congrès dit « de l'austérité » qui se tint à Nouakchott du 25 mars au 3 avril 1963, Moktar Ould Daddah voulut, à usage international, marquer la volonté de la Mauritanie d'accéder à une indépendance réelle vis-à-vis de la France, même au prix de sacrifices importants ; aussi décida-t-il spectaculairement de renoncer à la subvention que l'ancienne métropole continuait à verser au budget de l'État. La politique d'« arabisation » relancée en janvier 1965 fut particulièrement mal vécue localement par l'élément négro-africain (voir plus loin) et malgré le maintien du bilinguisme officiel au Congrès d'Aïoun El Atrouss en 1966 éveilla d'autant plus le soupçon de Paris que dans

le même temps Moktar Ould Daddah prit ses distances avec l'Afrique noire en quittant en juin 1965 l'*Organisation Commune Africaine et Malgache*. La montée de l'agitation intérieure dans les lycées et dans les mines (à forts capitaux européens!) inquiéta le pouvoir qui devait essayer de recréer un consensus autour de son chef — retrouvailles avec le Maroc accomplies — en jouant de la corde nationaliste-maure. Si le président G. Pompidou fut bien reçu à Nouakchott en 1971, de 1972 à 1974 Moktar Ould Daddah procéda à une révision profonde de ses rapports avec l'ancienne métropole et à une certaine réorientation de ses alliances internationales. 1972 connut une série de mesures spectaculaires : en juin le parti unique demanda la révision des accords de coopération (y compris militaires) avec la France, en novembre fut annoncée la création d'une monnaie nationale, l'ouguiya (mise en circulation dès juin suivant), une Banque Centrale était créée en septembre 1973, la monnaie nationale quittait la zone franc grâce au concours de « pays frères » (Algérie, Libye, Arabie Séoudite, Koweït) mais aussi du Zaïre et de la Banque Mondiale<sup>8</sup>. En janvier 1974, la mauritanisation de toute société exerçant sur le sol national fut décrétée et le 26 novembre de la même année, la MIFERMA, société minière contrôlée par des capitaux étrangers (part de la Mauritanie 5%, part des capitaux français 56%, le reste étant composé de participations allemandes, italiennes ou britanniques, selon A.G. Gerteiny, 1981) et constituant un État dans l'État, était nationalisée.

Dans le même temps Moktar Ould Daddah ouvrait de nouveaux fronts de coopération internationale : après le Maroc en 1970, ce fut la Chine populaire en avril 1971 (premiers accords dès 1967), l'Arabie Séoudite en octobre 1971, Cuba en octobre 1972, la Ligue Arabe en décembre 1973. Notons à l'inverse que s'engageant résolument pour les causes nationalistes, Ould Daddah avait rompu ses relations diplomatiques avec la Grande Bretagne à propos de la Rhodésie en 1965 et avec les U.S.A. à propos du Moyen Orient en 1967. Dans le même temps Moktar Ould Daddah jouait un rôle actif auprès de l'O.U.A. dont il fut élu président en 1971.

Cette « gauchisation » tactique du régime sur le plan international ajoutée à la paix relative sur le « front linguistique » assura une relégitimation populaire suffisante du régime mais provisoire, car l'aventure « saharienne » allait en montrer la fragilité.

Le bilan final de cette période permet de conclure que la Mauritanie du Président Ould Daddah n'avait pas encore réglé en 1978 « l'épreuve de la frontière », n'était parvenue à son point d'équilibre ni au niveau international — puisque l'existence même de l'État se trouvait menacée — ni à un niveau national — puisque les fragiles équilibres internes patiemment tissés autour de la personne du leader et du Parti-État risquaient à nouveau d'éclater.

### **3) Le front intérieur ou l'État, les Partis et la « Question nationale »**

A la différence de nombreux leaders des Indépendances maghrébines et africaines qui furent portés sur le devant de la scène politique par l'ancienneté et l'exemplarité de leur action et qui disposèrent de ce fait d'emblée d'un fort pouvoir charismatique, Moktar Ould Daddah dut donc sa place exceptionnelle dans l'histoire de la Mauritanie contemporaine au départ à un concours de circonstances consécutives à son élection comme conseiller territorial d'Atar sur une liste U.P.M. et

à sa désignation amiable comme vice-président du Conseil de gouvernement. Au fond seule au départ la référence à l'État moderne lui procura sa légitimité, aussi s'efforça-t-il presque aussitôt nommé au Conseil du gouvernement local en 1957 de doter le territoire d'une organisation partisane rénovée qui put procurer, au moins dans la forme, un fondement autochtone et populaire à son propre pouvoir.

Dès mai 1958 il réunissait à Aleg un Congrès qui devait permettre l'unification de trois partis concurrents : l'Union du Peuple Mauritanien, parti des notables traditionnels, l'Entente Mauritanienne, parti « progressiste » de tendance pro-maure, et enfin le Bloc Démocratique du Gorgol, parti « ethniste » des noirs du Fleuve. Une discussion s'engagea entre délégués de toutes les régions de Mauritanie (4 000) sur le nom à donner au parti : les délégués négro-africains refusèrent toute épithète faisant référence à la « nation », ne voulant pas ainsi subrepticement être amenés à la reconnaissance d'une « nation » mauritanienne qui eut de fait été centrée sur l'ethnie maure. En contrepartie les maures demandèrent aux négro-africains de n'entretenir aucun rapport avec le P.R.A. de Senghor récemment fondé à Dakar, l'idée de « nation africaine », de « cause nationale africaine » devant de son côté faire son chemin en A.O.F. jusqu'à être clairement formulée en 1959 par Doudou Guèye qui, joint à d'autres leaders, souhaitait une alliance du P.R.A. et du R.D.A. et leur dépassement en un Parti des Fédéralistes Africains (J.R. de Benoist, 1990). Ainsi le nouveau parti qui sortit du Congrès d'Aleg prit-il le nom de *Parti du Regroupement Mauritanien*. Si le Secrétariat général échut à Moktar Ould Daddah, la vieille garde de l'U.P.M. parvint à faire octroyer au député N'Diaye la direction politique du nouveau parti, ce qui laissait prévoir de futures batailles dès le moment où le jeune leader voudrait trop s'émanciper par rapport à ses grands aînés et l'on comprend qu'il ne voulut pas rester en cette dépendance. On retiendra donc surtout de cet épisode derrière l'unification tactique et la bataille des chefs la réaffirmation du particularisme nègre face à l'hégémonisme feutré de l'élément maure et de ce côté-ci la crainte que les originaires du Fleuve ne soient contaminés par les idées naissantes au Sud du Fleuve de « cause nationale africaine ».

Présidentialisant dès 1961 le régime, Moktar Ould Daddah allait progressivement se doter d'un parti de masse centralisé destiné à promouvoir la construction nationale mais aussi à éliminer tout concurrent au leadership : l'ancien député à l'Assemblée nationale française et président de la première Assemblée nationale mauritanienne Sidi El Moktar N'Diaye et ses successeurs après sa démission (mai 1961), Mamoud Ould Ahmédou (1962) et surtout, le plus dangereux de tous pour Ould Daddah, Souleyman Ould Cheikh Sidya (1963). Ainsi en décembre 1961, à son initiative, un nouveau parti, le Parti du Peuple Mauritanien (P.P.M.) absorbait le P.R.M. et d'autres partis plus ou moins groupusculaires et survivants : le parti de la Nahda, l'Union Nationale Mauritanienne (créée en 1959 par Souleyman Ould Cheikh Sidya, qui tentait par ce biais de canaliser les inquiétudes de certains milieux du Fleuve) et l'Union Socialiste des Musulmans Mauritaniens (parti des *hassan* du nord mauritanien, créé à Atar en février 1960) (A.G. Ger-teiny, 1981). En 1965, le P.P.M. serait institué comme unique parti de l'État mauritanien, organisé sur le modèle des pays totalitaires à l'exemple du parti unique guinéen, au point même que fut énoncée la prééminence du Parti non seulement sur l'Assemblée mais sur l'État lui-même, jusqu'à ce qu'à partir de 1976, la crise née de la participation au conflit saharien « aidant », l'on revint à une dualité Parti/État. La crise des relations inter-ethniques qui éclata en janvier 1966 fut à

l'origine de la transformation du parti en parti de masses dans le but de resserrer l'encadrement politique des populations : « le renforcement du Parti/État avait en quelque sorte pour finalité sa transformation en Parti/Société » (J.L. Balans, 1980, 479).

En quoi a consisté cette crise inter-ethnique de 1966 ? Nous avons vu à travers les deux phases du hormisme puis au Congrès d'Aleg se manifester la question des rapports nègres/maures. Si à l'époque coloniale, en partie du fait de la résistance culturelle maure, les négro-africains conquièrent effectivement quelques qualifications (notamment une meilleure formation en français) qui les mirent en position favorable face aux maures quand il s'agit de fournir des cadres à la jeune République, au moment de choisir un partenaire pour la dévolution du pouvoir, le gouvernement français, assuré par ailleurs de solides relais en Afrique noire, prenant en compte — selon les découpages territoriaux retenus — les rapports de force intercommunautaires qui en ressortaient (on peut dire aussi bien qu'il établissait), semble avoir pensé que la Mauritanie ne pourrait rester dans sa zone d'influence que pour autant qu'il favoriserait l'hégémonie de l'ethnie majoritaire, les maures. Plus qu'au refus d'hégémonie grandissante de l'élément maure dans tous les secteurs de la vie nationale, la crise de 1966 est liée déjà au sentiment de marginalisation progressive de l'ethnie nègre dans l'ensemble mauritanien et de suppression à terme de la spécificité de leur identité culturelle. La crise fut déclenchée par la promulgation le 30 janvier 1965 de dispositifs de lois (65-025 et 65-026) généralisant obligatoirement la langue arabe dans les premier et second degrés de l'enseignement. Un grand malaise s'ensuivit dans la communauté négro-africaine qui aboutit à la grève lancée par les lycéens noirs de Nouakchott le 4 janvier 1966, qui fit tâche d'huile dans le pays et aboutit aux journées sanglantes de février : le 9 des bandes de « maures-noirs » se livrèrent à des agressions systématiques contre les négro-africains dans la médina de Nouakchott, les affrontements inter-ethniques durèrent deux jours, il fallut faire appel à l'armée pour rétablir l'ordre, le bilan fut lourd : 6 morts et 70 blessés.

Le premier manifeste politique négro-africain de la Mauritanie indépendante, dit *Manifeste des 19*, paru en ce mois de février 1966 établissait le catalogue des injustices dont les négro-africains se sentaient victimes et qui au total découlaient, selon eux, de l'accaparement de tous les secteurs de la vie nationale par l'ethnie maure :

« Dès l'accession de la Mauritanie à l'autonomie interne, le régime mis en place s'empressa de créer le mythe d'une prétendue majorité à 80% maure, le mythe du quart était né et règle depuis lors les dosages au niveau de toutes les instances politiques et administratives. C'est ainsi qu'au Gouvernement il y a 2 ministres noirs sur 9, au Bureau Politique 3 noirs sur 13 membres, à l'Assemblée nationale 10 députés noirs sur 40. Ceci étant, la vie politique et administrative ne pouvait être que le fidèle reflet de la situation au sommet. Il est remarquable que les postes de Président de la République, Chef du gouvernement, de Ministre de la Défense Nationale, des Affaires Étrangères, de Secrétaire Général aux Affaires Étrangères, de Ministre de la Justice, de l'Intérieur, de Directeur de la Sûreté et des forces de la Police, de Directeur de l'Information, de Directeur de l'Enseignement, de Directeur Général du Plan, de la Fonction Publique et de Président de la Cour Suprême, etc. soient concentrés selon une règle inavouée mais systématique entre les mains de l'ethnie maure. »

Jusque dans les cercles administratifs des régions peuplées de négro-africains, le Manifeste dénonçait l'exclusivité de l'octroi de responsabilités supérieures à des maures.

Aussi les événements de 1966, s'ils prirent prétexte d'une « question linguistique », eurent en fait comme cause profonde, structurelle, la question de l'équilibre intercommunautaire et des chances ethniques réciproques à l'intérieur de l'espace politique, économique, social et culturel national, le Manifeste allant jusqu'à qualifier de fabriquée par le pouvoir l'affirmation d'une supériorité numérique maure.

Si les « agitateurs » et les fonctionnaires négro-mauritaniens qui se solidarisèrent avec le mouvement furent arrêtés (ils devaient être libérés six mois plus tard sans jugement) et si — sur intervention « foccardienne » ? — le puissant ministre de l'armée fut d'autre part (provisoirement) disgracié, la crise permit à Moktar Ould Daddah lors du Congrès d'Aïoun El Attrouss de juin 1966 de reprendre le parti bien en main. Le problème intercommunautaire, pas plus qu'aux congrès précédents (Congrès constitutif de Nouakchott de 1961, Congrès de l'austérité de Nouakchott de 1963 et Congrès de la reconversion de Kaédi de 1964) n'y fut pas réellement posé, comme en témoigne l'extrait suivant du discours de Moktar Ould Daddah :

« En Mauritanie, il n'y a des Noirs et des Blancs que pour les ethnologues et les sociologues. Il ne saurait être question de bâtir une Nation sur des pourcentages aussi fluctuants qu'absurdes » (cité par J.L. Balans, 1981, 523).

Certes, l'on y réaffirma solennellement le principe du bilinguisme, mais c'était là une position jugée dangereuse par les auteurs du *Manifeste des 19* puisque le bilinguisme entraînait la nécessité de l'arabisation des négro-africains.

L'agitation sociale se poursuivit en Mauritanie. Clandestinement des mouvements « révolutionnaires » marxistes (*Mouvement National Démocratique*) voire maoïstes (*Parti des Kaddihines de Mauritanie*) se développèrent fin des années 60/début des années 70, ainsi que des partis nationalistes arabes comme le *Baath*, les *Nassériens*, voire un parti islamiste (autour de la mahadra de l'Imam Boudah Ould Bousseïri, située dans le quartier de Ksar à Nouakchott) (A.N. Ould Ethmane Sid Ahmed Yessa, 1987). La nouvelle politique à l'égard de la France, la nationalisation de la MIFERMA, la réorientation de la politique internationale autour des années 72-74 devait permettre à Moktar Ould Daddah de donner des gages à son aile gauche et pro-arabe. La revendication sur le Sahara espagnol allait une nouvelle fois faire vibrer la corde nationaliste et eut permis d'une certaine façon, si elle avait abouti, de régler incontestablement la question des rapports nègres/maures en rééquilibrant et l'espace et le nombre au profit de l'élément maure. L'on comprend alors pourquoi le recensement de 1977 lancé par Moktar Ould Daddah par les révélations démographiques qu'il pouvait recéler soit au profit des maures et au détriment des noirs dans le cas où il n'aurait pas été numériquement favorable à ceux-ci (explication maure), soit au contraire au profit des noirs et au détriment des maures dans le cas où la proportion des négro-africains serait apparue bien supérieure à ce qui était attendu du pouvoir (explication négro-africaine) ne fut pas publié. Ainsi la « question nationale » dont il nia officiellement la réalité non seulement empoisonna régulièrement et jusqu'à sa fin brusque le règne de Moktar Ould Daddah mais encore, impuissant à la résoudre, la légua-t-il, malgré lui, à ses successeurs.

#### IV. LE CONSEIL MILITAIRE DE SALUT NATIONAL OU L'ÉTAT AU RISQUE DES DISSENSIONS INTERARABES ET DU « RETOUR DE L'ETHNISME »

Douze ans après le coup d'État militaire, que reste-t-il de Moktar Ould Daddah dans cette Mauritanie qu'il a, avec opiniâtreté, conduite à son indépendance puis à sa reconnaissance internationale? Si on en croit la rédaction du mensuel *Mauritanie Demain* Moktar Ould Daddah est aujourd'hui « un nom presque oublié » (n° 11, décembre 1989). Le jugement est sans doute excessif et polémique parce que dans le même temps la même livraison titre en couverture sur une lettre ancienne de l'ex-président à son homologue sénégalais L.S. Senghor à propos de la question des frontières méridionales. Si, au terme de la présentation de son règne, force est, semble-t-il, de conclure que le fondateur de la République ne parvint longtemps et le plus souvent à dénouer les nombreuses crises traversées par son régime qu'en recourant à des manœuvres « politiciennes », non en les réglant sur le fond, en tout cas, durant 21 ans (si l'on remonte à son accession à la vice-présidence du Conseil de gouvernement) la Mauritanie connut — mais est-ce toujours un avantage? — une stabilité politique certaine par comparaison avec la période postérieure avec ses quatre chefs d'État (et quatre premiers ministres) successifs en douze ans. Seuls deux de ces chefs d'État ont cependant exercé un pouvoir effectif et durable au sein du *Conseil Militaire de Redressement National* (C.M.R.N.) devenu en avril 1979 le *Conseil Militaire de Salut National* (C.M.S.N.) : le colonel Ould Haidallah du 4 janvier 1980 au 12 décembre 1984 et surtout le colonel Ould Sid'Ahmed Taya qui détient déjà le record de longévité à cette fonction après Ould Daddah (cf. tableau n° 1).

Dans cette dernière partie, j'essayerai de saisir les déterminants de la destitution du président Ould Daddah, les réponses politiques aux problèmes laissés en suspens par le précédent régime et surtout comment expliquer le retour en force de l'ethnisme à l'intérieur depuis 1985 et plus récemment encore la crise aux frontières?

##### 1) Conflit saharien et autodéstabilisation du régime civil : l'armée « protège » la République

Les Mauritaniens, qui un temps furent persuadés que les Algériens les appuieraient dans leur volonté de récupération d'une partie du territoire hispano-saharien (voyant dans l'entrée en scène de la Mauritanie un moyen de limiter l'appétit marocain), ne s'étaient pas du tout préparés, pour défendre leur position nationaliste, à soutenir un conflit armé avec ceux qu'on appellerait désormais les Sahraouis. Or, la participation de la Mauritanie au processus de démantèlement de l'ex-Sahara espagnol déclencha dès le mois de décembre 1975 une réaction armée des Sahraouis : les espagnols ayant précipitamment quitté le Sahara Occidental, alors même que les Mauritaniens hésitaient à occuper le territoire laissé vide, le Front Polisario (créé à Alger en 1975) ouvrait les hostilités en se retranchant dans La Guerra;

**Tableau 1**  
L'État incertain  
Mouvements à la tête de la République de 1960 à 1990

10 juillet 1978	Après 18 ans de pouvoir civil continu, renversement de Mokhtar Ould Daddah (né en 1924), prise du pouvoir par un <i>Comité Militaire de Redressement National (C.M.R.N.)</i> dirigé par le Lieutenant Colonel jusqu'alors chef d'État-Major Moustapha Ould Mohamed Saleck (né en 1936).
6 avril 1979	Le C.M.R.N. disparaît au profit du <i>Comité Militaire de Salut National (C.M.S.N.)</i> — toujours en place aujourd'hui — le Président Ould Mohamed Saleck en perd le contrôle au profit du nouvel homme fort pour qui est créé le poste de Premier Ministre, le Lieutenant Colonel Ahmed Ould Bouceif. Né en 1934, celui-ci devait mourir à Dakar dans un accident d'avion le 28 mai 1979; le Lieutenant Colonel Mohamed Khouna Ould Haidallah (né en 1940) est désigné pour lui succéder comme Premier Ministre.
3 juin 1979	Impuissant à reprendre le contrôle du C.M.S.N., le Président donne sa démission, le Lieutenant Colonel Mohamed Mahmoud Ould Louly (né en 1940) lui succède avec maintien du même Premier Ministre Ould Haidallah.
4 janvier 1980	Fin du bicéphalisme à la tête du pays, le Premier Ministre Ould Haidallah destitue le Président du C.M.S.N., le Colonel Ould Louly, se fait nommer Président du C.M.S.N., reste chef du gouvernement et prend le ministère de la Défense.
1 <sup>er</sup> mai 1980	Nouakchott dénonce une tentative de coup d'État avec la complicité présumée de la France où l'ex-Président Ould Daddah (libéré le 4 octobre 1979) s'est réfugié.
15 décembre 1980	Mise en place d'un gouvernement civil sous la primature de Sid'Ahmed Ould Bnejara.
16 mars 1981	Nouvelle tentative de coup d'État sous la conduite d'un parti d'opposition créé en exil en 1980, l'Alliance pour une Mauritanie Démocratique (A.M.D.), avec le soutien, selon les autorités en place, du Maroc. Nouvel échec des putschistes.
20-25 avril 1981	Fin de l'expérience de gouvernement civil, nomination d'un Premier ministre militaire, le Colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.
6 février 1982	Découverte d'un complot contre le Chef de l'État qui aurait impliqué l'ex-président Ould Saleck, l'ex-Premier Ministre Ould Bnejara et un ex-Ministre de l'intérieur, Ould Mohamed Laghdaf.
8 mars 1984	Le président Haidallah reprend le Premier ministère et le ministère de la défense, mais le Colonel Ould Sid'Ahmed Taya retrouve son poste de chef d'État-Major des Armées.
12 décembre 1984	Le Colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, ex-Premier Ministre et chef d'État-Major des Armées, prend le pouvoir.
23 octobre 1987	Échec d'une tentative de coup d'État conduite par un groupe d'officiers hallpularen.

ce ne fut qu'au prix de combats violents que l'armée mauritanienne parvint à reprendre la ville le 19 décembre 1975.

En ce même mois, le 8, le Front Polisario déclenchait une série de raids dans le nord mauritanien (à Aïn-Bentilit et à Bir-Moghrein), tentait de couper la voie du chemin de fer minéralier à Inal, parvenait à proximité de l'exploitation minière de Zouérate : il savait que des deux partenaires dans la récupération des terres du Sahara espagnol, la Mauritanie était l'élément le plus faible, le plus facile à abattre.

Les Sahraouis, jouant des dissensions intramauritaniennes, croyaient en outre certaines tribus du nord susceptibles de faire prévaloir leur solidarité primaire avec eux sur l'allégeance à un État vécu comme partiellement allogène (les dirigeants de l'État ne provenaient-ils pas du méridional Trarza?... ) et homogénéisateur.

Les Algériens de leur côté, déçus par le revirement des dirigeants mauritaniens à leur égard, ne pouvaient qu'encourager le Front à servir de structure refuge à l'égard des maures de gauche que la politique de nationalisme économique, de non-alignement et d'anti-impérialisme du régime d'Ould Daddah avait un temps séduits mais dont la véritable nature venait de se révéler avec l'alliance « réactionnaire » marocaine et que ne pouvaient que confirmer les soutiens internationaux apportés immédiatement à Nouakchott par l'Arabie Séoudite, le Koweït et Abou Dhabi.

Soutenu par Alger et rejoint par quelques éléments de la gauche mauritanienne, après une période de répit, le Front attaquait dans une surprise totale la capitale elle-même le 8 juin 1976 ; si la colonne sahraouie fut détruite et le secrétaire général du Front, El Ouali, tué au cours de la contre-attaque, la victoire fut cependant amère, car ce raid démontrait la grande vulnérabilité du territoire et laissait prévoir l'instauration d'un régime d'insécurité permanente.

Pour faire face — choix déchirant à assumer publiquement sans doute, compte tenu de la politique suivie depuis 1972, mais au total préféré au renforcement du lobby marocain jugé plus dangereux pour l'indépendance du pays — le président demanda l'assistance militaire de la France.

Le budget de l'armée fut considérablement augmenté en 1976, atteignant 30% du budget général ; en quelques mois les effectifs militaires de 2 000 hommes passèrent à 15 000 ; discrets jusqu'alors mais désormais auréolés de quelques faits d'armes, quelques noms d'officiers émergèrent (les colonels Vyah et M'Barek), des rumeurs de coup d'État militaire circulèrent même.

Mais internationalement Ould Daddah conservait un prestige certain et demeurait à cet égard pour le pays une ressource irremplaçable, comme on le vit après la proclamation à Alger en cette année 1976 de la R.A.S.D.. Si l'Algérie reconnut bien évidemment celle-ci (conduisant Nouakchott à la rupture immédiate des relations diplomatiques), de nombreux pays arabes et asiatiques apportèrent leur soutien moral ou matériel (Arabie Séoudite surtout) à Nouakchott, d'autres (Libye, Syrie, Irak) refusèrent leur caution à la cause sahraouie ; rappelant opportunément la vocation de trait d'union afro-arabe de son pays, Ould Daddah renoua des relations étroites avec l'Afrique noire, particulièrement avec le Sénégal, le Mali, le Cameroun, le Gabon et le Zaïre. Quant aux équilibres économiques du pays, ils ne subirent pas encore en cette année 1976 les contrecoups de l'effort de guerre.

En 1977, le Front Polisario accentua sa pression sur la Mauritanie. Dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, ses combattants réussissaient à occuper pendant plusieurs

heures la ville minière de Zouérate et dans leur fuite, s'emparaient de six employés français de la Société Nationale d'Industries Minières. A l'évidence l'armée n'avait montré ni efficacité dans le commandement ni combativité des troupes, trahissant peut-être même aux yeux des dirigeants du régime une complicité — jointe à celle des populations locales? — à l'égard des attaquants. Durant toute l'année, la voie ferrée minière de Zouérate à Nouadhibou fut la cible préférée des combattants sahraouis, obligeant même les dirigeants à interrompre le trafic le 16 octobre; le 25 du même mois, deux nouveaux ressortissants français étaient capturés, la réouverture quant à elle ne se fit que début décembre. La capitale fut une nouvelle fois menacée par le Front Polisario le 3 juillet; déjouant l'hyper-protection à laquelle Nouakchott était soumise depuis la première attaque de 1976, une colonne de combattants réussit à s'en approcher suffisamment pour lancer quelques roquettes et obus de mortier.

Fin 1976, le conflit n'avait pas encore déséquilibré l'économie nationale, fin 1977, la situation commençait à être critique. Le budget général en un an crut de 25%, 60% des crédits nouveaux allèrent à l'effort de guerre, la part de la défense nationale passa de 30% en 1976 à 40% en 1977. Dans le même temps, le minerai de fer, principale ressource budgétaire, connut une mévente, les exportations passant en un an de 6,9 à 5,7 milliards d'ouguiyas. Quant à l'autre grande ressource minière, le cuivre d'Akjoujt, si les exportations se maintinrent en volume, elles furent victimes de la chute des cours mondiaux (entamée en 1975). Sur le plan du pastoralisme qui occupait alors la majorité de la population, les méfaits de la sécheresse de 1968-1973 continuèrent à se faire sentir et 1977 connut à nouveau un déficit pluviométrique important. De nombreux projets de développement durent être remis à plus tard. La dette extérieure s'accroissait dangereusement.

Face à la montée des périls, Ould Daddah renforça la coopération militaire avec la France mais aussi avec le Maroc : 6 000 soldats marocains furent ainsi stationnés fin 1977 dans le nord du pays et 3 000 autres adjoints début 1978. Les effectifs de l'armée mauritanienne furent de leur côté portés au cours de l'année 1977 à 18 000 hommes, soit 6 fois l'effectif de 1975. Une force montante, rempart de la République et menace pour le régime civil!

En 1978, tous les voyants économiques se mirent au rouge. La chute des exportations du minerai de fer se poursuivit, à mi-année le pays était au bord de la banqueroute; fin juin, le gouvernement recourut à un emprunt auprès des banques locales pour payer ses fonctionnaires, les réserves en devises chutèrent de plus de la moitié en quelques mois, la dette extérieure de 140 millions de dollars en 1973 atteignait 700 millions en avril 1978! Le 31 mai un terme était mis à l'exploitation de la mine de cuivre d'Akjoujt déficitaire depuis quatre ans. Et l'on parlait dans les semaines précédant le coup d'État de réintégrer subrepticement la zone franc. Pour la bourgeoisie d'affaire (commerçants et petits entrepreneurs) qui avait grandi à l'ombre du pouvoir de Moktar Ould Daddah, la confiance en ses capacités à résoudre les difficultés dans lesquelles il avait plongé le pays s'émoussa. Quant aux populations négro-africaines, outre qu'elles avaient fourni le gros des troupes de l'armée et par ce biais avaient connaissance de l'état du front, elles se rendaient compte que si d'une certaine façon le conflit était surtout une affaire inter-beïdane, elles en faisaient les frais puisque l'énormité de l'effort de guerre interdisait de mener véritablement à bien les projets de développement dans la région du Fleuve; aussi vit-on resurgir dès 1977 quelques manifestations du particularisme négro-

africain. La faillite de l'économie allait ainsi de pair avec la délégitimation civile du pouvoir. Malgré quelques tentatives ultimes de replâtrage au niveau du Bureau Politique du P.P.M., le divorce du pays et du chef de l'État était consommé, le pouvoir allait tomber aux mains de la seule structure survivant dans le naufrage et qui avait « perfidement » grandi au sein du régime, l'armée. Celle-ci s'empara ainsi, sans violence, du pouvoir le 10 juillet 1978.

Le Comité Militaire de Redressement National prit une série de mesures qui permit de saisir l'orientation générale dans laquelle le pays allait être géré. L'économie connut une certaine libéralisation, l'on pouvait conclure dès lors que le pouvoir n'était pas tombé à gauche du régime précédent ; sur le plan militaire, le C.M.R.N. devait tout faire pour sortir le pays de l'impasse saharienne ; sur le plan politique, après avoir dissout le parti unique, le P.P.M., il promettait de ne garder le pouvoir que le temps nécessaire pour préparer le rétablissement de la démocratie.

Douze ans ont passé maintenant et les militaires sont toujours au pouvoir. Je ne reprendrai pas ici l'ensemble de la politique suivie pendant cette période sous les différents présidents du C.M.R.N. devenu C.M.S.N., je n'en retiendrai que quelques éléments nécessaires à ma démonstration<sup>9</sup>. D'une certaine façon on peut dire que « question saharienne » et « question nationale » devaient faire et défaire les dirigeants de la Mauritanie post-ould-daddhienne.

## **2) Le C.M.S.N. face à la « question saharienne » ou la Mauritanie au péril de nationalismes arabes concurrents**

Au lendemain de la prise du pouvoir par les militaires, la question prioritaire à régler, qui avait conduit l'État à l'impuissance et l'économie à la ruine, était bien la « question saharienne ». Une nouvelle fois dans son histoire récente, la Mauritanie se trouverait confrontée avec le Maroc et devrait chercher de nouveaux positionnements régionaux et internationaux.

Pratiquement dès la prise du pouvoir, profitant d'une trêve unilatérale des Sahraouis à l'égard de la Mauritanie décidée le 12 juillet 1978, les militaires établirent des contacts discrets avec le Polisario mais sans suites immédiates, car la situation notamment envers le Maroc était fort délicate. Un retrait de la Mauritanie du conflit saharien ne manquerait pas de rejaillir sur la conduite de la guerre, un nouveau front pourrait être ouvert au sud à la faveur de la neutralisation et de l'affaiblissement de l'État mauritanien, les soldats sahraouis combleraient rapidement le vide laissé par le départ forcé des 9 000 soldats marocains basés à Zouérate, Dakhla et Nouadhibou. Rabat pouvait effectivement craindre le pire et la Mauritanie payer le prix de sa désertion côté chérifien et de ses attermolements côté Polisario. Pour sa part le Sénégal, allié du Maroc, manifesta une certaine inquiétude à l'égard du rééquilibrage de la politique régionale de la Mauritanie et pour inciter Nouakchott à la prudence vis-à-vis des Sahraouis brandit la menace de soutien au droit à l'autodétermination des négro-africains de Mauritanie. En décembre 1978, un événement d'importance se produisit sur la scène maghrébine qui aurait pu changer quelques données au problème régional : le président Boumédiène, fervent supporter de la cause sahraouie, disparaissait, on pouvait donc s'interroger sur les dispositions des nouveaux maîtres de l'Algérie à l'égard de la « question saharienne ».

En 1979 de fortes tensions entre partisans du maintien de l'axe Nouakchott/Rabat et partisans du retournement d'alliance au profit d'Alger secouèrent le C.M.R.N. Le président Ould Saleck arbitra en mars 1979 en faveur des modérés pro-marocains. Critiquant un immobilisme dangereux, un groupe d'officiers plutôt pro-occidentaux soutenus par le chef d'État-Major, le lieutenant-colonel Ould Haidallah, sans destituer Ould Saleck, désigna un Premier Ministre, le lieutenant-colonel Ahmed Ould Bouceif : la nouvelle équipe qui prit le pouvoir le 6 avril 1979 voulait aussi la paix mais par un accord qui ne remit pas en cause les alliances. Était-ce réaliste ? Ould Bouceif prit langue avec Alger secrètement en avril 1979. Après sa disparition brusque en avion en mai, ce fut le lieutenant-colonel Ould Haidallah qui lui succéda comme Premier Ministre avec pour mission de maintenir l'équilibre entre les tendances. Poursuivant la politique d'Ould Bouceif, Ould Haidallah parvint à un accord avec le Front Polisario le 5 août 1979 à Alger. La Mauritanie ayant renoncé au partage territorial de l'ex-Sahara espagnol mais laissant par là-même un territoire vide où eût risqué de s'installer le Front Polisario, les marocains investirent immédiatement le Tiris-El-Gharbia. Craignant des représailles chérifiennes, Nouakchott chercha une double protection : comme avant 1975 à Alger (rétablissement des relations diplomatiques le 14 août 1979) mais aussi du côté de Paris qui accepta un appui militaire (« opération Lamentin ») à la fois pour ne pas laisser la Mauritanie en tête-à-tête avec Alger et le Polisario et pour dissuader Rabat de mettre en cause les frontières de 1960. Le 29 décembre 1979 les derniers soldats marocains quittaient leurs cantonnements mauritaniens. Devaient s'ouvrir deux années de tensions avec Rabat qui accusa effectivement un peu plus tard la Mauritanie de servir de base arrière pour le Front Polisario (ainsi lors de l'attaque de Guelta-Zemmour en juin 1980).

Fort de ses succès diplomatiques, Ould Haidallah destitua le président du C.M.S.N. Ould Louly et se fit attribuer tous les pouvoirs le 4 janvier 1980. Bien qu'il eut milité au départ pour le maintien d'un certain équilibre entre les tendances au sein du C.M.S.N., sans pour autant reconnaître la R.A.S.D., il s'engagea dans une politique de plus en plus pro-algérienne. Devant les inquiétudes et observations de Paris face à l'évolution de la nouvelle politique régionale de Nouakchott, Ould Haidallah demanda le retrait des parachutistes de l'« opération Lamentin » qui quittèrent la Mauritanie le 25 mai 1980. Dans le même temps les relations avec le Sénégal, qui abritait une fraction du parti anti Haidallah qui venait de se former à Paris, l'*Alliance pour la Mauritanie Démocratique* (A.M.D.), se dégradèrent. La Mauritanie se retrouva dans un isolement relatif alors que sur un plan économique, le bilan du nouveau pouvoir restait très critique. Le président Ould Haidallah reprit les chemins empruntés jadis par Ould Daddah (dont le procès devait être instruit en cette même année 1980). Il visita la Chine, le Koweït et surtout l'Irak qui comptait déjà quelques partisans baathistes dans les instances officielles mauritaniennes et fournit alors une aide substantielle contre un soutien dans le conflit avec Téhéran. Comme si d'un problème, la « question saharienne », on devait inévitablement tomber dans un autre, la « question nationale », ce choix pro-irakien déclencha des violences lycéennes entre pro-irakiens et pro-libyens/pro-iraniens en décembre 1980 ; les relations avec la Libye se refroidirent (expulsions de diplomates libyens). *Ainsi les luttes intestines du monde arabe seront désormais transposées dans la vie politique mauritanienne et contribueront encore plus fortement à accentuer les problèmes nationalitaires internes.*

Les retrouvailles libyo-mauritaniennes furent célébrées dès janvier 1981 (avec à l'appui un accord économique), au grand dam de Rabat qui fut accusé de soutenir la tentative de coup d'État des opposants de l'A.M.D. du 16 mars 1981 (les lieutenants-colonels Abdelkader et Ahmed Ould Sidi et les lieutenants Mohamed Doudou Seck et Mustapha Niang furent arrêtés, jugés par une cour militaire spéciale et exécutés le 26 mars). L'aide militaire algérienne sollicitée d'urgence fut rapidement mise en place. Au terme d'une visite à Tripoli du Premier Ministre mauritanien où il rencontra le secrétaire général du Front Polisario et le colonel Khadhafi, à la suite de ce qui semble avoir été un malentendu (côté mauritanien), celui-ci, toujours en quête d'unité arabe, proposait une fusion mauritano-libyenne et se rendait impromptu le 18 avril 1981 à Nouakchott qui, pris entre Alger et Rabat, refusa l'offre. Victimes de cet épisode malheureux, les civils cédèrent à nouveau la place aux militaires dès le 20 avril 1981. Un homme fit alors sa première apparition publique en tant que nouveau Premier Ministre, un militaire nationaliste mais dans la « question saharienne » modéré, le lieutenant-colonel Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya. Une autre nomination significative intervint, celle aux Affaires Étrangères, d'un lieutenant de vaisseau affichant des convictions baathistes, Ahmed Ould Mahmoud Ould Dahane. Au terme de l'expérience d'un gouvernement dirigé par un civil qu'il avait voulue, le président Ould Haidallah vit ainsi sa politique rectifiée par le C.M.S.N. et d'une certaine façon ses pouvoirs contrôlés, voire rognés. Les modérés poussèrent alors à un rapprochement avec le Maroc ; sous la pression économique et politique de l'Arabie Séoudite, un accord de réconciliation fut signé à Taëf le 28 juin 1981 entre le Président Ould Haidallah et le roi Hassan II, mais il resta pratiquement lettre morte, le ministre des Affaires Étrangères qui prépara l'accord ainsi que d'autres personnalités baathistes du gouvernement furent limogés en août 1981.

En 1982, la « question saharienne » hypothéqua moins lourdement la vie politique intérieure mauritanienne. L'alliance mauritano-algérienne se renforça alors plus comme garantie contre la Libye (l'ex-Premier Ministre civil taxé de pro-libyanisme fut impliqué dans la tentative de coup d'État du 6 février 1982 ; arrêté en même temps que l'ex-président Ould Saleck, ils furent condamnés à 10 ans de prison) que comme axe anti-chérifien. L'amélioration des relations algéromarocaines favorisa même en cette fin de 1982 l'amorce d'une réconciliation entre Rabat et Nouakchott. Ce rapprochement tombait bien à un moment où la Mauritanie connaissait une grave crise économique : le 4 novembre 1982, un appel à l'aide internationale était lancé pour faire face à la famine qui s'abattait sur le pays.

1983 débuta par la remise à l'ordre du jour de l'idée de *Grand Maghreb* : une réunion du parti de l'Istiqlal, du F.L.N. et du P.S.D. à Tanger le 24 avril devait célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la charte de Tanger qui jetait les bases du projet de *Grand Maghreb*. Mais dès le 26 février, Chadly Bendjedid et Hassan II s'étaient retrouvés après une brouille de sept ans sur la frontière algéro-marocaine, près d'Oujda. La Tunisie et l'Algérie scellaient trois semaines après leurs retrouvailles par la signature le 19 mars d'un « traité de fraternité et de concorde » ouvert aux autres États du Maghreb. La Mauritanie postula immédiatement pour l'adhésion, renforça tout au long de l'année son alliance avec l'Algérie (visite officielle du président Ould Haidallah fin mai), mais n'apposa sa signature au bas du traité qu'à la mi-décembre 1983. Les rapports avec la Libye connurent par contre des hauts et des bas : début janvier le président mauritanien fermait le Centre culturel libyen

de Nouakchott pour propagande politique intempestive ; les fils furent cependant progressivement renoués à partir de mars, Khadhafi se rendit à Nouakchott le 22 juillet, en retour le président Ould Haidallah fit le voyage de Tripoli en octobre, mais le rapprochement que le Colonel libyen entreprenait avec le Maroc et qui devait aboutir le 13 août de l'année suivante à la signature de l'accord d'Oujda, laissait les mauritaniens perplexes. Les rapports avec l'Irak tombèrent à la même époque au plus bas. Un procès contre une quarantaine de personnes (dont un ancien ministre, Mohamed Yeddi Ould Bredeleil) réputées baathistes pour un complot remontant à août 1981 fut instruit début octobre, les condamnations furent particulièrement sévères : ce fut pour l'Iran le temps de la vengeance, une importante ambassade fut ouverte. Les rapports avec le Maroc enfin connurent des mouvements divers : un incident entre les deux armées eut lieu à La Guerra le 15 janvier, mais le 26 décembre Hassan II dépêchait un émissaire auprès du président mauritanien pour l'inviter au prochain sommet (janvier 1984) de la Ligue islamique à Casablanca. L'évolution de la situation régionale amena cependant le président Ould Haidallah à la conclusion que seule la création d'un État tampon entre son pays et le Maroc garantirait la tranquillité de Nouakchott : il prépara publiquement l'opinion à l'éventualité de la reconnaissance de la R.A.S.D. dès novembre 1983. Au total, si on exclut l'Algérie de ce bilan pour 1983, une activité inter-arabe très brouillonne.

En 1984, la « question saharienne » allait encore une fois « frapper » et le pays connaître de son fait un changement à la tête de l'État. Sous l'influence d'éléments pro-sahraouis de son gouvernement mais aussi sans doute par affinité personnelle (sa mère était de la tribu « sahraouie » des Laaroussi) le président Ould Haidallah reconnut la R.A.S.D. le 27 février 1984. Cette décision avait été prise contre l'avis du Premier Ministre et de la majorité du C.M.S.N. : les dissensions au sein de l'équipe dirigeante ne furent pas étalées sur la place publique, mais le 8 mars suivant le poste de Premier Ministre était supprimé au profit du président du C.M.S.N.. Le colonel Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya devait cependant conserver une responsabilité clé en redevenant Chef d'État-Major de l'armée. Début juillet de nouveaux combats mettaient aux prises sahraouis et marocains : le roi du Maroc accusa la Mauritanie de servir de base arrière pour le Polisario et menaça d'un droit de suite. Fin juillet, nouvelle attaque sahraouie. L'Algérie assura la Mauritanie de sa solidarité mais l'accord d'Oujda entre le Maroc et la Libye signé le 13 août l'inquiéta. Paris avait à plusieurs reprises apporté son soutien au Président Ould Haidallah mais n'appréciait pas l'abandon de la neutralité mauritanienne dans le conflit saharien : la France fut-elle complice de la révolution de palais du 12 décembre 1984 ? En tout cas si le nouveau maître du pays, l'ex-Premier Ministre Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya, un homme réputé intègre (la fin du régime Haidallah fut particulièrement marquée sur le plan intérieur par la multiplication des scandales financiers), ferme et discret, ne revint pas sur la reconnaissance de la R.A.S.D., il s'efforça de retrouver une politique de neutralité entre Rabat et Alger et réussit ainsi à circonscrire tant bien que mal hors des frontières de la Mauritanie les dangers politiques de la « question saharienne ».

L'*Unité du Maghreb Arabe* proclamée le 17 février 1989 et à laquelle adhéraient la Mauritanie se faisait entre les cinq États maghrébins reconnus internationalement — dans l'affaiblissement interne de l'Algérie (révoltes urbaines d'octobre 1988)

et de la Libye (déconvenues militaires au Tchad) — et enterrait la R.A.S.D., l'article 15 du traité stipulant clairement :

« Les États membres s'engagent à ne tolérer sur leur territoire aucune activité ou mouvement pouvant porter atteinte à la sécurité ou l'intégrité territoriale des États membres, ainsi qu'à leur régime. »

Si profitant de la crise mauritano-sénégalaise de 1989 et de l'envoi consécutif de troupes sur le front du fleuve, le Front Polisario redoubla d'activité dans les zones frontalières du nord mauritanien (cf. en Annexe chronique des événements), il semble (*Jeune Afrique* du 2 avril 1990) que celui-ci ait été victime de multiples dissensions internes et, fait plus grave, de ralliements de personnalités importantes au Maroc (Abderrahman Ould Libek, passé au Polisario en 1979 et responsable de la formation idéologique des militants, Ali Ould Bouihiya, commissaire politique, Lamghaifri Ould Brahim Salem, adjoint au gouverneur des camps de Tindouf, etc.). Ce processus se poursuivra-t-il? En tout cas il est certain que l'adhésion à l'U.M.A. laissait espérer pour la Mauritanie la clôture à terme définitive de la période trouble de béance nationale ouverte bien imprudemment par Mokhtar Ould Daddah en 1975.

Malgré le rappel officiel en 1986 de l'idée ould-daddhienne des débuts de la R.I.M. :

« Pays charnière entre le Nord et le Sud du continent, la Mauritanie est consciente, de par son appartenance et l'exemplarité de ses relations avec le monde arabe et africain, du rôle qu'elle doit jouer dans le rapprochement de ces deux mondes » (*Jeune Afrique* du 12 février 1986, 83).

malgré la réaffirmation solennelle de la participation à la *Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest* (C.E.A.O.) et à la *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (C.E.D.E.A.O.) dans un message publié à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'O.U.A. (*Jeune Afrique* du 6 juin 1988), ainsi qu'à l'*Office de Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Sénégal* (O.M.V.V.S.) et au pacte de l'Anad (pacte de non-agression entre divers pays de la région) à la veille des graves événements de 1989 (*Jeune Afrique* du 8 février 1989), l'adhésion à l'U.M.A. confirmait en fait aux yeux des africains le renoncement à l'idéologie du pays-pont, il est vrai entamée sous Mokhtar Ould Daddah lui-même et que signifiait déjà clairement la signature par le président Ould Haidallah de l'éphémère « traité de fraternité et de concorde » de 1983.

La sortie de la « question saharienne » et l'adhésion au Grand Maghreb conjuguées devaient laisser remonter au premier plan de la vie nationale et régionale l'autre question, la « question ethnique », et réactiver corrélativement à l'évolution des rapports négro-maures à l'intérieur et à l'alliance pan-maghrébine de l'autre, la question des rapports mauritano-sénégalais (émeutes d'avril 1989, question frontalière).

### **3) De l'affrontement récent des nationalismes ou l'« ethnisme » comme discours performatif**

Comme on a pu le voir par cette remontée dans l'histoire contemporaine, les rapports de la Mauritanie au monde extérieur, au monde arabe et à ses propres

composantes internes, sont singulièrement complexes. L'évolution des relations sociétales et politiques entre les deux pays riverains du fleuve Sénégal jusqu'aux dérapages de 1989-1990 n'est bien évidemment compréhensible que replacée dans le cadre des situations internes comme des alliances régionales et internationales des deux États. On peut cependant se demander si ces derniers événements qui ont vu se déployer d'importants déplacements de population dans les deux sens ne marquent pas un tournant décisif dans l'histoire politico-démographique de la Mauritanie contemporaine, accroissant en même temps le risque d'extrémisation des tensions internes (voir Conclusion). La chronique brute et détaillée des événements à caractère « ethno-nationalitaire » qui ont marqué la vie politique mauritanienne des années 1985-1990 et que l'on trouvera en annexe donne une idée et de l'aggravation progressive des tensions internes et régionales et de la complexité du problème. Je résumerai en quelques lignes les événements majeurs de cette période, tenterai d'en analyser les causes et d'en fournir une interprétation<sup>10</sup>.

### *Résumé des faits*

De 1985 à 1987 la tension monta de plus en plus fort sur le front négro-mauritanien, sans doute concurremment — comme nous l'avons vu dans la section précédente — aux mouvements arabistes de la communauté maure. Trois événements majeurs caractérisent cette période : la création d'un mouvement révolutionnaire noir, le F.L.A.M., en 1985; en avril 1986, la publication du *Manifeste du Négro-Mauritanien Opprimé* et en octobre 1987 le coup d'État manqué dirigé par des halpularen. Une répression sévère s'ensuivit, des condamnations à mort furent prononcées, des prisonniers négro-africains devaient mourir dramatiquement, du fait des conditions de détention, en septembre-octobre 1988; le fossé inter-ethnique se creusait ainsi toujours davantage. Certes des nationalistes arabes (des baathistes) furent dans la même période condamnés : cependant les peines prononcées à leur encontre ne semblèrent pas aussi sévères, les atteintes à l'ordre politique n'étaient pas apparues aux juges des tribunaux spéciaux mis en place par les gouvernants aussi absolues que dans le cas des nationalistes négro-africains. 1989 devait voir les passions inter-ethniques atteindre des niveaux de violence assassine jamais égalée, non plus cette fois exclusivement entre mauritaniens des différentes communautés mais, après un incident relativement banal sur le fleuve, entre sénégalais et maures au Sénégal même, conduisant les deux pays au bord de l'affrontement armé fin 1989-début 1990.

### *Les causes*

Comment expliquer cette poussée de fièvre ethno-nationaliste? Il existe à l'évidence une étroite concaténation entre l'évolution de la vie politique et sociale intérieure à chaque État et les violences de tous ordres de 1989-1990.

Il est certain que le régime d'Abdou Diouf a connu à partir de la campagne de février 1988 pour les élections présidentielles et législatives une sérieuse crise de confiance. L'opposition sénégalaise porte une incontestable responsabilité dans la surenchère purement partisane et nationaliste à l'égard d'un incident frontalier (Diawara) au total assez fréquent depuis que la mise en valeur du fleuve Sénégal par les pays riverains a changé la valeur foncière des terres adjacentes. Au lendemain des événements d'avril 1989, n'est-ce pas un sage, le cardinal Hyacinthe Thian-doum, archevêque de Dakar, qui invitait ses compatriotes à reconnaître que « le

fonds de crise permanente au Sénégal [a bien] été un terrain favorable à ces atrocités » ?

Aux facteurs internes de la crise sénégalaise, il faut en outre ajouter des facteurs externes. Le Sénégal est en effet confronté en même temps qu'à des difficultés avec la Mauritanie à une dégradation de ses relations avec ses voisins négro-africains : l'expérience de la fédération de Sénégalie marque le pas, la sentence arbitrale rendue au profit du Sénégal n'a pas pour autant véritablement réglé le litige frontalier avec la Guinée-Bissau et fin 1989 les rapports avec le Mali connaissent un froid. On n'oubliera pas dans cet inventaire que le Sénégal a ses propres séparatistes en Casamance : Djibril Ould Abdallahi n'a-t-il pas en représailles menacé de les soutenir dans leur lutte ?

Du côté mauritanien crise économique, crise sociale et crise politique s'entrecroisent et se renforcent.

L'un des facteurs de la crise économique échappe à toute responsabilité politique : la dévastation du pays par les sécheresses successives (1968-1973, 1976, 1982-1984) et plus récemment par les criquets. Bien évidemment, les sécheresses ont surtout touché les zones de pastoralisme et d'agriculture saharienne, déstructurant irrémédiablement l'économie locale (perte de 45% du cheptel national, notamment bovin), provoquant avec la sédentarisation (Ch. Toupet, 1975) l'implosion d'une structure sociale traditionnelle multiséculaire : nomade à 85% en 1965 (800 000 personnes), la population mauritanienne ne l'est plus vingt ans après qu'à 17% (250 000 personnes).

La sédentarisation s'est accompagnée d'un exode rural massif des populations de l'intérieur vers les villes. La population urbaine est passée de 2% en 1950 à 7% en 1962, puis après la première vague de sécheresse à 22% en 1977 et avoisine aujourd'hui les 40%. En 1946, la future capitale n'était que le nom d'un puits qui, avec deux citernes, alimentait une bourgade, base de l'actuel quartier de Ksar, et l'administration coloniale (réduite il est vrai à « 7 à 8 gardes et 4 à 5 gendarmes » !) et ne comptait que 350 habitants (témoignage de Mohamed Ould Khayar, en 1946 « chef d'escala » local et futur premier maire de la capitale, in *E'Choura*, mensuel de la municipalité de Nouakchott, n° 1, février 1990). Nouakchott, dont l'emprise au sol est passée de 530 km<sup>2</sup> en 1970 à 1 300 km<sup>2</sup> en 1980 et 3 350 km<sup>2</sup> en 1990 (*E'Choura*, n° 2, avril 1990), compte désormais plus de 500 000 habitants contre 138 000 au recensement de 1977 ! Les autorités ne maîtrisent plus la croissance : en 1983 les bidonvilles appelés ici « kébés » (parce que situés à l'endroit où jadis on déversait les débris urbains) regroupaient 40% de la population de la capitale (O. D'Hont, 1989, 80), probablement bien davantage aujourd'hui ; récemment les autorités ont essayé d'attribuer des lots de terrain aux habitants des « kébés » pour une réimplantation en d'autres zones ; résultat : une vague de déménagements intempestifs et d'occupations illégales du domaine public (la fameuse « gazra ») a déferlé sur Nouakchott notamment dans le quartier de Carrefour, mais également à Arafat, Toujounine, Mzeiliga et donné lieu à une spéculation foncière inouïe :

« Sur des kilomètres et des kilomètres le long des deux voies bitumées et à perte de vue sur les dunes, comme des champignons ont poussé des maisonnettes grandes comme des boîtes d'allumettes, des baraques lilliputiennes, des tentes informes... disposées à la diable en un tableau indescrivable. Depuis des semaines, matin et soir, tout ce qui roule est mis à contribution pour porter la logistique d'une véritable conquête foncière : baraques toutes prêtes, planches [...] Les autorisations délivrées à tour de bras font l'objet

Illustration non autorisée à la diffusion

**Transhumance et nomadisme en basse Mauritanie**

Dressée par F. Bonnet-Dupeyron, Office de la Recherche Scientifique Coloniale (Extrait)

d'un véritable recyclage spéculatif, d'un trafic effréné. Nombre de bénéficiaires des autorisations et « numéros » ont tout loisir, en violation de la loi, de les revendre, d'en obtenir de nouveau, de les revendre encore en un processus sans fin, à 15, 20, 40 000 U.M. [unité monétaire] le « ticket ». [...] Aussi le « gazreur » en guenilles est-il suivi par le « gazreur » spéculateur, pas à pas » (Lo Gourmo Abdoul, « Urbanisme : la « Gazra » du Carrefour », in *Mauritanie Demain*, n° 6, 1988).

Le tout sans infrastructures publiques minimales. On battit jusqu'aux abords de l'aéroport qui avait pourtant été définis par les plans d'urbanisme comme zone de *non-aedificandi*. Ces médiocres conditions de vie ne réduisent pas pour autant le flot des immigrants dans la capitale. Dans tous les cas, le chiffre de plus de 500 000 habitants pour Nouakchott témoigne du grave déséquilibre spatial du pays : la capitale « abrite » plus de 25% de la population nationale (de toutes provenances ethniques, y compris avant les « événements » des sénégalais, des maliens, des guinéens...) pour un taux d'urbanisation global de près de 40%, alors que la seconde ville de la République, Nouadhibou, n'atteint que 60 000 habitants et la troisième ville, Kaédi, 35 000 habitants (C.S.B. Kamara et al., 1989)<sup>11</sup>.

Si les victimes des sécheresses vinrent ainsi massivement gonfler les rangs des assistés urbains (car au total on « survit » mieux à Nouakchott et dans d'autres grands centres de l'aide internationale qu'à l'intérieur du pays où elle parvient plus difficilement), elles cherchèrent également refuge dans les zones d'économie « moderne », les régions minières du nord (en crise) et surtout la région du fleuve où se déployaient les nouvelles conditions de mise en valeur agricole. Et c'est là l'une des origines de l'accentuation récente de la crise des rapports négro-maures qu'allait, entre autres griefs, dénoncer le *Manifeste du Négro-Mauritanien Opprimé* de 1986, en remontant en particulier à une ordonnance prise en juin 1983 sous la présidence d'Ould Haidallah portant réforme foncière et domaniale : cette mesure en autorisant la vente des terres a ouvert la région du fleuve à la spéculation foncière et permis l'installation locale d'une bourgeoisie maure violemment dénoncée comme une beydanisation rampante du fleuve par les auteurs du *Manifeste* :

« Nous saisissons l'occasion pour rappeler aux populations du Sud qu'il est formellement interdit de vendre la terre. Boycottez, bannissez, tuez s'il le faut tous ceux qui encouragent la vente des terres. Détruisez, brûlez les biens de ces étrangers qui viennent aménager sur vos terres. La terre appartient au village. La seule réforme foncière acceptable pour nous est celle qui permet la redistribution de la terre proportionnellement aux besoins de tous les membres du village » (*Manifeste*, p. 20).

On comprend à la violence du ton la mesure de l'enjeu, peut-être du désespoir, pour les rédacteurs du *Manifeste*<sup>12</sup>. Les autorités de Nouakchott répliquent à cet argument en rappelant que

« La grande réforme foncière de 1984-1985 eut pour objectif prioritaire de casser les féodalités maures du Trarza et du Brakna en obligeant les propriétaires à mettre en valeur leurs jachères, au risque d'être expropriés. Les incidents les plus sérieux à l'époque survinrent non avec les paysans négro-africains du fleuve, mais avec certaines tribus beydanes d'Aleg et de Kiffa, qu'il leur fallut faire obéir à coups de fusils » (F. Soudan, « Mauritanie : la tentation du repli », in *Jeune Afrique* du 6 novembre 1989).

On peut aussi saisir le dilemme auquel est confronté le pouvoir de Nouakchott concernant les terres du fleuve : en dehors de la question des capitaux maures qui massivement « colonisent » la région, peut-on réserver le bénéfice des importants investissements « nationaux » aux seuls originaires de la région du fleuve alors que l'économie agro-pastorale de l'ensemble du pays est en complète déliquescence,

que le reste de l'économie ne peut résorber le nombre des exclus des catastrophes naturelles et que l'endettement extérieur atteint des sommets (l'encours est passé de 600 millions de dollars en 1978 à environ 1 800 millions en 1987 selon *Jeune Afrique* du 15 janvier 1990)? La Mauritanie n'a-t-elle pas obtenu en 1986 le statut défini par la C.N.U.C.E.D. de P.M.A.?

Mais ce qui effectivement complique tout en Mauritanie, c'est l'hétérogénéité ethnique et ethno-spatiale du pays; c'est qu'il y ait « un » État mais pas « une » Nation; c'est que les originaires et occupants anciens du fleuve soient massivement négro-africains et que les victimes des sécheresses soient massivement maures, voire, circonstance aggravante pour la concurrence inter-ethnique, maures-noirs, les fameux harratins, jugés par les négro-africains comme complices des beydanés.

Il faut ajouter enfin à ces facteurs économiques et sociétaux le facteur politique. D'une certaine façon par sa participation au partage du Sahara Espagnol, Moktar Ould Daddah tentait de rééquilibrer démographiquement et territorialement la Mauritanie au profit de l'ethnie maure et pouvait espérer galvaniser derrière sa personne et son régime l'opinion maure un peu comme Hassan II était parvenu à transcender les oppositions violentes à son régime et à créer une nouvelle ferveur autour de sa personne avec la Marche Verte. Hélas pour Moktar Ould Daddah, les effets politiques de ses choix ne produisirent pas en Mauritanie les mêmes bénéfices à son initiateur, ses choix eurent l'effet contraire que l'on sait : la guerre survenant là où Nouakchott avait escompté un dénouement rapide et pacifique, la Mauritanie, pour prix des alliances arabes recherchées aussi bien par Moktar Ould Daddah que par Ould Haidallah pour régler la « question saharienne », a importé en son sein toutes les divisions idéologiques propres au Monde arabe et exposé l'État aux rivalités des factions en particulier « arabistes », ce qui en retour entretenait une revendication négro-nationalitaire confortée de son côté par la conscience — grief majeur du *Manifeste* — que l'élite négro-africaine était progressivement éliminée des rouages majeurs de l'État (administration et armée). Pour frapper les esprits internationaux, avec des relais dans l'opinion sénégalaise plus sensible que d'autres au sort de ces populations noires dont déjà se souciaient, comme nous l'avons vu, dès l'époque coloniale les députés Lamine Gueye et L.S. Senghor, les extrémistes négro-africains n'hésitèrent pas à lancer comme un « cri de guerre » le slogan d'« apartheid » particulièrement infamant sur la scène africaine et qui blessa très fortement la communauté maure.

### *L'interprétation*

Nous voici donc amené par les excès même de la revendication « ethno-nationalitariste » à la nécessité de passer du repérage des causes à l'interprétation des événements sur la scène mauritanienne. Cette revendication « ethno-nationalitariste » renvoie en fait, avant de savoir si l'appareil d'État mauritanien est ethno-partisan, à la question de la nature de l'ethnie dans cette région du continent africain.

Jacques Berque a enseigné, il y a déjà bien longtemps (1974) la difficulté à définir « une tribu nord-africaine ». De son côté, C. Establet (1987) a montré combien le fonctionnement réel de la société tribale en Algérie a été perturbé par la manie classificatoire de l'administration coloniale française (« découper, hiérarchiser, rationaliser, retrouver ») au point qu'on ne peut inférer des pratiques de l'époque coloniale le fonctionnement ancien, « normal » de la tribu : l'intervention de l'État moderne dans cet univers pré-étatique a certainement durci des pratiques sociales

antérieurement plus labiles. Si bien que d'une certaine manière on peut dire que l'État a fait la tribu par l'intervention/agression qu'il représente à l'égard de la société traditionnelle : s'il n'a pas créé le phénomène, par intérêt il l'a sûrement survalorisé et la société traditionnelle a probablement eu intérêt parfois à jouer elle-même ce jeu. J'ai pu moi-même observer ce phénomène en étudiant la manipulation à laquelle s'était de son côté livrée une grande tribu du sud-tunisien à l'égard de l'administration protectorale au moment d'une enquête foncière en vue de l'application d'une nouvelle législation sur les terres collectives<sup>13</sup>. Les réflexions récentes de J.F. Bayart sur l'Afrique noire expriment une vision comparable lorsqu'il écrit (1989, 72) :

« L'ethnicité, phénomène complexe et relatif, n'est pas une combinatoire stable d'invariants, une structure statique et atemporelle. Produite par l'histoire, elle ne peut, elle non plus, échapper à une définition générative. On dirait volontiers d'elle ce que les historiens de la Grèce antique pensent désormais du *genos*, de la phratrie, de la tribu : "Loin de représenter les cadres constitutifs essentiels de la société précivique, ces institutions, telles que nous les connaissons, n'ont connu leur plein développement qu'au sein de la *polis* déjà formée, où elles ne sont donc pas les vestiges d'un âge disparu mais bien les lieux indispensables d'expression de la cohésion, de la *philia* qui unit les citoyens." »

La chose est à la réflexion encore plus évidente à un moment où l'on parle pour l'Afrique de « retour de l'ethnisme » qui est sans doute à rapprocher de ce qu'en Europe les sociologues ont appelé « retour du local » et les médias « régionalismes ». Car autant l'ethnisme que le régionalisme, le nationalisme, la classe sociale ou la parenté, semblent bien le produit de luttes de classifications à l'intérieur d'un champ donné. P. Bourdieu (1980 b) a énoncé sur ce problème quelques idées fondamentales :

« Les luttes à propos de l'identité ethnique ou régionale, c'est-à-dire à propos de propriétés (stigmates ou emblèmes) liées à l'origine à travers le lieu d'origine et les marques durables qui en sont corrélatives sont un cas particulier des luttes des classements, luttes pour le monopole [...] de faire et défaire les groupes, elles ont en effet pour enjeu le pouvoir d'imposer une vision du monde social à travers des principes de di-vision qui, lorsqu'ils s'imposent à l'ensemble d'un groupe, font le sens et le consensus sur l'identité et l'unité du groupe, qui fait la réalité de l'unité et de l'identité du groupe. »

Le discours ethnique contemporain, le discours régionaliste en Europe, le discours nationaliste partout sont, selon la définition de P. Bourdieu, des « discours performatifs », c'est-à-dire des discours de « révélation et de construction » de la société, des « actes de magie sociale » (idem).

Ces hypothèses ne sont-elles pas applicables à l'étude des communautés qui composent la Mauritanie, aussi bien du côté maure que du côté négro-africain ?

Dans les deux cas, le discours ethno-nationalitaire est généralement global, unificateur, mythificateur et mystificateur : on parle d'un côté de communauté maure, de l'autre de communauté négro-africaine. Mais, comme le dit bien J.F. Bayart, il peut y avoir conscience ethnique sans ethnisme, ce qui est le propre d'un « discours performatif », un discours passant subrepticement de l'optatif à l'ontologique.

Commençons par la communauté maure. L'Islam ne pouvant être un attribut fédérateur distinctif puisque commun avec l'autre fraction ethno-nationale, le discours nationaliste-arabe devait être pour l'ensemble factuel des populations hassanophones un discours ayant pour fonction première de permettre de transcender les clivages inter-tribaux ancestraux qui resurgissent encore parfois dans la vie poli-

tique nationale : par exemple à différentes phases de la « question saharienne » ou quand l'opinion taxe tel ou tel responsable politique d'être de telle ou telle tribu ou région et de profiter de son passage au pouvoir pour favoriser l'ascension rapide économique et politique de ses contribuables. Ainsi le discours arabiste permettrait bien l'achèvement de l'unification de la conscience nationale de l'ensemble hassanophone. Mais c'est un « discours performatif » en ce sens par ailleurs qu'il ne tient pas compte, qu'il ne veut pas tenir compte des divisions internes à cet ensemble, qu'il essaye d'une certaine manière de se masquer la survie de fait mais de moins en moins tolérée d'une division en ce que faute de mieux on a appelé des « castes », un sujet « tabou » pour les médias et les rapports officiels qu'un journaliste de *Mauritanie Demain* a cependant osé récemment enfreindre :

« La société maure d'aujourd'hui est une société malade, une société où l'esprit tribal et l'esprit de caste restent présents même si leur assise économique (et idéologique) a depuis longtemps disparu. L'intégration des harratins (comme celle des artisans) passe par l'évolution des mœurs » (Cheikhou, « Le phénomène harratins », in *Mauritanie Demain* de décembre 1989).

Une « course contre la montre » à l'acquisition d'une conscience arabiste plus prégnante encore par l'ensemble hassanophone est engagée, en particulier vis-à-vis de ces harratins hassanophones mais pas arabes, qui apparaissent avant tout aux yeux des nationalistes négro-africains comme la réserve de manœuvre des beydanes. Une réserve cependant qui pourrait n'être pas toujours docile. A la fin des années 70 apparaissait en effet un mouvement d'émancipation des « esclaves » dit *El Hor* que soutinrent alors concurremment les Baathistes et des groupuscules marxistes (*Mouvement National Démocratique, Parti des Kaddihines de Mauritanie*) (A.N. Ould Ethmane Sid Ahmed Yessa, 1987). Il fallut attendre l'actuel président Ould Sid'Ahmed Taya pour que les premiers harratins accèdent à des postes de responsabilité gouvernementale. Les événements de 1989 devaient cependant les imposer « comme un phénomène incontournable de la scène sociale en Mauritanie » (Cheikhou, idem) et rendre urgent pour les beydanes le problème de leur intégration économique et sociale, au risque qu'autrement ils ne soient tentés un jour ou l'autre de vouloir monnayer à prix fort leur place dans l'ensemble hassanophone et leur arabisme. Un défi pour le « discours performatif » d'autant plus difficile que dans le même temps le défi des nationalistes négro-africains est également à relever si le pouvoir veut éviter d'alimenter les troupes du F.L.A.M..

L'ethno-nationalisme remplit sans doute la même fonction auprès des négro-africains : constituer un instrument plus que de conscientisation, de « révélation » d'un destin commun par delà les divisions entre Halpularen, Woloffés ou Soninkés. Le problème se complique de ce côté-ci du fait qu'une ethnie, les Halpularen, démographiquement dominante dans l'ensemble négro-africain, cherche à exercer un leadership « révolutionnaire » qui conduit les autres ethnies noires à une attitude plus réservée sur leur action et donc moins combative, et les beydanes tentent de tirer parti de cette situation.

Mais pourquoi dira-t-on, cette exacerbation *aujourd'hui* des relations intercommunautaires ? En fait nous l'avons vu en situant les choses sur la durée, il ne s'agit que d'une extrémisation d'éléments de crise qui sont en fait structurels depuis la création de l'État mauritanien contemporain. Nous avons vu que l'accusation de tendance à la monopolisation de l'appareil d'État par les beydanes était déjà portée par le *Manifeste des 19* de 1966. Ce qui a changé depuis lors, c'est que la crise

internationale aidant et la détention du pouvoir au plus haut étant effectivement majoritairement maure (par application d'une règle non-écrite de 25% de participation gouvernementale de négro-africains choisis toujours par les détenteurs suprêmes du pouvoir en fonction de leurs vues propres et non du fait d'une représentativité réelle des communautés noires), les ressources globales du pays se sont raréfiées et la course aux allocations directes ou indirectes de l'État s'est faite plus dure, *plus exclusive*. Traitant de l'évolution des États africains, J.F. Bayart (1989, 47) écrit :

« Les voies endogènes d'accumulation et de développement que les variantes subsahariennes du socialisme valorisaient ont avorté. Les groupes dominants qui détiennent le pouvoir en Afrique noire continuent de vivre pour l'essentiel des rentes que leur assure leur position d'intermédiaires vis-à-vis du système international. »

S'il est ainsi avéré que le monopole de la relation avec l'étranger joint à la gestion de l'accès interne aux ressources de l'État donne en même temps aux détenteurs du pouvoir des capacités supérieures d'accumulation capitaliste et de domination sociale, on comprend alors que dans une société dont le développement économique n'a pas permis le réaménagement de l'ordre traditionnel et l'émergence d'une société trans-ethnique de classes, et dans une économie de la pénurie relative qui conduit les dirigeants à ce que J.F. Bayart a nommé « la politique du ventre », l'ethnie demeure le foyer de toute mobilisation qui, mystifiant toutes les inégalités intra-communautaires, permet de faire croire que le combat des dominants comme celui des dominés est de l'intérêt de tous les homo-tributaires. L'ethnisme est donc dans cette perspective le dernier recours des groupes dominés dans leur combat pour limiter leur exclusion des allocations de l'État ou, s'agissant des groupes dominants, la force de manœuvre pour la conservation de leur position dominante. Le retour en force de l'ethnisme en Mauritanie ces dernières années est incontestablement lié à la crise globale de l'État et le combat des négro-africains et du F.L.A.M. face aux maures est certainement à penser dans cette perspective, car la revendication du F.L.A.M. n'est point, comme on pourrait le penser de Dakar, une volonté sécessionniste et de rattachement de la vallée du Fleuve où ils vivent au Sénégal, mais le partage, voire la prise du pouvoir à Nouakchott même ; dans une déclaration récente (fin 1989) rapportée par *Jeune Afrique*, les porte-paroles du F.L.A.M. proclamaient en effet :

« Nous sommes Mauritaniens. Nous ne serons jamais Sénégalais. Si le Sénégal veut absorber notre territoire, nous sommes prêts à nous battre. »

Sans doute faut-il ajouter qu'en l'absence de structures partisans reconnues officiellement et d'édiction d'un code de « bonne conduite » dans la contestation et le contrôle populaire du pouvoir, l'ethnisme sous la forme plus parcellaire, éclatée, du tribalisme est resté le lieu privilégié d'articulation de toute contestation et de toute limitation efficaces des pouvoirs autoritaires. Les analyses des modes d'action de l'opposition politique en Mauritanie auxquelles a procédé A.N. Ould Ethmane Sid Ahmed Yessa (1987, 22) confortent tout à fait ce type d'hypothèse :

« En Mauritanie, l'interdiction des partis politiques et la censure encouragent la pérennité du tribalisme et favorisent son adaptation à la modernité. Il devient l'institution type capable de résister aux prétentions nationales de l'État par son aptitude à les bloquer. Opposition non pourchassable parce qu'introuvable, sans slogans ni programme, le tribalisme défie toutes les polices politiques que le pays a connues. Le tribalisme ne cher-

che pas à renverser le régime ; il contribue à ronger l'appareil d'État et à saper son efficacité. Indéfinissable par nature et par idéologie, il échappe à toute tentative d'extirpation par la coercition ou la démagogie [...]. Les mouvements qui essayent de s'en servir dans leur combat pour s'affirmer comme partenaires égaux du régime échappent rarement à l'influence possessive de la tribu.»

Le règlement pacifique de la « question nationale » passe sans doute par l'invention de modes de représentation légitime des aspirations des différentes composantes de la société mauritanienne. Mais ceci est une « autre histoire », pas encore écrite par les acteurs sociaux de la République Islamique de Mauritanie.

## CONCLUSION

L'État mauritanien a résisté depuis trente ans à toute sorte de bourrasques internes et internationales. Certes au départ, quand Moktar Ould Daddah a proclamé l'Indépendance, l'inquiétude sur le sort du nouvel État pouvait être grande, quand surtout manquait à la jeune République la reconnaissance arabe, marocaine en particulier. Après l'ébranlement de l'édifice provoqué par la guerre du Sahara Occidental, les derniers événements nationaux et internationaux de 1989-1990 ont constitué la secousse la plus grave mais — peut-être — au total la plus décisive par rapport au dessein poursuivi dès Moktar Ould Daddah de renforcement de l'arabité de la Mauritanie : les expulsions massives des maures du Sénégal semblent avoir eu en effet une conséquence inattendue en Mauritanie même et réussi en partie ce que la récupération d'une part du Sahara espagnol eut dû permettre, le rééquilibrage démographique du pays au profit de la communauté maure par l'arrivée d'un côté de plus de 200 000 rapatriés maures et de l'autre l'expulsion de plus de 50 000 négro-mauritaniens de la rive septentrionale du fleuve. On peut craindre cependant qu'acculés par la situation, les nationalistes négro-africains ne soient conduits à des solutions extrêmes si une certaine sagesse n'amène pas le régime en place à Nouakchott à des solutions institutionnelles, de type régionaliste ou autre.

L'une des ambitions du régime du Président Ould Sid'Ahmed Taya est de réaliser la marche de la Mauritanie vers un État de droit. Des acquis en ce sens peuvent être mis à son bénéfice comme les élections municipales du 19 décembre 1986 qui ont touché les treize chefs-lieux de régions et celles du 8 janvier 1988 qui ont concerné les trente-deux chefs-lieux de département. De nouvelles élections municipales avaient été prévues pour janvier 1990 : les événements sénégal-mauritaniens de 1989 auront bloqué ce processus de démocratisation.

Cependant, il ne semble pas que ce report soit exclusivement imputable à la crise régionale, car :

« Si la tension à nos frontières sud fut la principale raison du report des élections municipales naguère prévues pour le mois de janvier 1990, l'on ne saurait sous-estimer la résistance d'un appareil politique et administratif prompt à refuser tout ce qui amoindrirait ses pouvoirs et la « liberté de mauvaise gestion » qui fut la sienne depuis l'Indépendance » (M'Bareck Ould Beyrouk, « Cinq années de restructuration », in *Mauritanie demain*, n° 11, décembre 1989).

Si les tensions inter-ethniques sont à ce jour « publiquement » réduites, le feu couve toujours et l'interrogation sur le règlement de la crise ethno-nationalitaire reste entière. Trente ans après son Indépendance la Mauritanie est loin d'avoir

encore achevé le processus d'intégration nationale de l'ensemble des composantes communautaires de l'État-Territoire engagé par Moktar Ould Daddah. Mais n'assiste-t-on pas aujourd'hui un peu partout à l'heure du « village planétaire » à l'irrésistible remontée du « local », micro-nationalismes ici, là régionalismes, ailleurs « ethnismes », partout la « différence » ? La Mauritanie même si elle voulait homogénéiser culturellement à tout prix le pays, pourrait-elle échapper à terme à ce mouvement de retour général du local ?

## ANNEXE

### Crise ethno-nationaliste 1985-1990

(Sources : dépouillement de *Jeune Afrique*, *Le Monde* et *Libération*)

#### *Début 1985*

Création d'un mouvement clandestin prenant la suite de l'ancienne *Union des Originaires de la Mauritanie du Sud* des années 50 et du mouvement *Wall Fougui* d'Aliouane Diaw des années 70 : le *Front de Libération des Africains de Mauritanie* (F.L.A.M.). Ses têtes : Tafsirou Djigou, Mamadou Ly, Abdoul Aziz Ba, le capitaine Abdouloulaye Kébé et surtout Aliouane Diaw.

#### *Avril 1986*

Publication du *Manifeste du Négro-Mauritanien Opprimé*. Texte d'inspiration marxiste et de facture comparable aux textes de l'extrême gauche sénégalaise. Distribué à Addis Abéba lors du sommet de l'O.U.A., à Harare au sommet des Non-Alignés, à Paris par S.O.S. Racisme. A la suite de cette publication, le colonel Djibril Ould Abdallahi est nommé ministre de l'Intérieur.

#### *Septembre 1986*

23 négro-mauritaniens arrêtés et inculpés le 13 septembre, au terme d'un procès « ordinaire », sont condamnés le 29 septembre à des peines allant de 6 mois à 5 ans de prison. Parmi eux : Tafsirou Djigou, Mamadou Ly, Abdoul Aziz Ba et l'écrivain Tene Youssouf Gueye (auteur de *L'orée du Sahel*, nouvelles, *Sahéliennes*, poésies, *Les Exilés du Goumel*, théâtre, *Rella ou les chemins de l'honneur*, roman). Si le F.L.A.M. est décapité, la structure clandestine n'est pas touchée.

Pour faire bonne mesure, les autorités de Nouakchott mettent en résidence surveillée un groupe d'activistes beydanes (Mahmoudi Ould Boukhreis, Ould Babana, Brahim Boucheyba) considérés comme proches du Polisario et de la Libye.

#### *Septembre 1987*

Début septembre, arrestation et condamnation (clémentine) de baathistes pro-irakiens : parmi eux l'ancien ministre Yahdih Ould Breidellil, un haut fonctionnaire Memed Ould Ahmed et un avocat Hamdi Ould Babah. Mise en résidence surveillée du commandant pro-libyen et pro-Polisario Moulaye Ould Boukhreis.

#### *Octobre 1987*

Coup d'État manqué de militaires halpularen le 23 octobre. 51 conjurés sont arrêtés. Le 3 décembre suivant les condamnations tombent : deux officiers d'État-Major, Amadou Sarr et Saïdou Sy, et le commandant de la base navale de Nouak-

chott, Seydi Ba, sont condamnés à mort et passés par les armes le 6 décembre ; 18 personnes sont condamnées aux travaux forcés, dont : Bocar Sy, commandant adjoint du chef du cabinet militaire du président, Ali Moctar, chef de l'escadron de la garde présidentielle, Abderrahman Dia, officier de permanence à l'État-Major, Djibril Diop, ancien directeur de la Sûreté Nationale.

#### *Septembre 1988*

1<sup>er</sup> septembre : décès dans la prison-mouroir de Oualata de deux prisonniers négro-africains : l'écrivain Tene Youssouf Gueye et le lieutenant Alassane Oumar Ba. En octobre suivant, décès de Djigou Tafsirou.

10 septembre : procès de 17 opposants baathistes arrêtés en août 1988. Parmi eux deux officiers et trois anciens militaires. Des civils aussi, récidivistes, déjà condamnés en septembre 1987.

#### *Février 1989*

22-23 février : flambée de violences anti-maures à Dakar qui s'étendent à Rufisque, Thiès, Kaolack. En réplique violences anti-sénégalaises à Nouakchott les 24 et 25 février.

#### *Avril 1989*

9 avril : affrontement entre éleveurs négro-africains des deux rives du Sénégal à Diawara (version sénégalaise), à Sonko (version mauritanienne). Nouveaux incidents quelques jours plus tard dans la ville sénégalaise de Matam. Exploitation politicienne de ces incidents au Sénégal par l'opposition au président Diouf (Abdoulaye Wade, leader du P.D.S. notamment).

12 avril : les déclarations du ministre mauritanien de l'intérieur Djibril Ould Abdallahi à l'issue d'une visite à Dakar, loin d'apaiser, excitent plutôt les esprits au Sénégal.

22-23 avril : journées sanglantes anti-*nars* (nar désignant en sénégalais les maures) à Dakar mais aussi Mbour, Diourbel, Louga, Tambacounda, Kolda et Ziguinchor. Dès le 24 avril répliques sanglantes anti-sénégalaises (mais qui est « sénégalais » ?) à Nouakchott et dans différentes villes mauritaniennes ; les *harratins* (affranchis noirs de culture maure) semblent avoir été le fer de lance des émeutes. Plus de 200 000 maures seront expulsés du Sénégal (données officielles mauritaniennes), plus de 100 000 noirs de Mauritanie : dans le lot il semble y avoir eu aussi de nombreux mauritaniens, peut-être de lointaine origine « sénégalaise », mais d'implantation locale ancienne : des organisations non gouvernementales ou internationales estiment le nombre des expulsions de négro-mauritaniens à près de 50 000 *adultes*. Les négro-mauritaniens parlent notamment de règlement de compte anti-halpularen.

Dans les semaines qui suivent, le Sénégal pose la question des frontières avec la Mauritanie en rappelant un décret français de 1933. Bagdad principalement (l'Irak sera d'ailleurs le seul pays auprès duquel le président Ould Sid'Ahmed Taya se soit rendu depuis les « événements » en visite officielle), mais aussi la Libye et la Roumanie apportent un appui militaire à la Mauritanie.

*Août 1989*

Rupture des relations diplomatiques entre le Sénégal et la Mauritanie. Le Maroc, membre de l'U.M.A., représente les intérêts sénégalais à Nouakchott et accuse la Mauritanie d'accorder des facilités territoriales de mouvement au Polisario qui lance de nouvelles attaques.

*Septembre-octobre 1989*

Accrochages (pas toujours officiellement reconnus du côté mauritanien) à Dar es Salam (entre Boghé et Rosso), à Gouraye (près de Sélibaby), près de Boghé encore (une trentaine de Toucouleurs expulsés venus « récupérer » une moto-pompe à des civils maures armés); au large d'Orossogui, un village sénégalais, un combat aurait eu lieu entre un commando négro-mauritanien et l'armée mauritanienne; bilan probable, une vingtaine de victimes dans les deux camps. Le F.L.A.M. semble désormais organiser la lutte armée. La Mauritanie mobilise et voit ses effectifs militaires passer de 11 000 avant les événements à près de 45 000 hommes (rappel des réservistes) : les « bérets rouges » d'Atar font face aux paras-commandos sénégalais du côté de Diama (barrage important sur le Fleuve) et de Saint-Louis, Nouakchott craint un axe Paris-Rabat-Dakar.

*Décembre 1989*

Multiplication des incidents sur le fleuve : le 25 des expulsés négro-mauritaniens attaquent en territoire mauritanien un campement de harratins; le 27, trois soldats et un civil sénégalais sont tués à Padalal, une bourgade située à proximité de Diawara, par une grenade à fusil tirée depuis la rive septentrionale du fleuve.

*Janvier 1990*

Des mesures d'apaisement dans la « question ethnique » semblent avoir été prises du côté mauritanien, puisque près de 300 négro-mauritaniens halpularen partis/expulsés après les événements de 1989 auraient été autorisés à réintégrer leurs villages. On annonce cependant à la même période (2 janvier) un duel d'artillerie entre les deux armées dans la région de Podor-Leqceïbar.

21-23 janvier : remis par deux fois de quelques jours, un sommet de l'U.M.A. s'ouvre à Tunis. La « question saharienne » refait surface et conduit à une détérioration des relations entre le Maroc et l'Algérie. Le président Ould Sid'Ahmed Taya ne s'y rend pas pour des motifs privés (mort brusque de son épouse) mais aussi en raison de la tension sur le fleuve.

Sous les auspices de l'O.U.A. et du ministre Boutros Boutros Ghali représentant Hosni Moubarak, président en exercice de l'O.U.A., une rencontre des ministres des affaires étrangères sénégalais et mauritanien a lieu à Paris; deux autres suivront en février, au Caire et à Addis Abéba : même s'il n'y a pas de résultats immédiats, le dialogue des chancelleries a donc repris.

*Février 1990*

Le 4 février, limogeage du ministre de l'intérieur, n° 2 du régime : le colonel Djibril Ould Abdallahi considéré par ses adversaires comme un va-t-en-guerre (il se disait prêt à accueillir en Mauritanie des indépendantistes casamançais pour rendre au Sénégal sa monnaie de l'hébergement du F.L.A.M.); il est remplacé par un modéré, le colonel Sidina Mohamed Ould Sidya (originaire de Boutilimit

et plus particulièrement de la même tribu que l'ex-président Ould Daddah). Également entrée au gouvernement de deux ministres négro-africains. Du côté des deux pays apaisement : les antennes de la Croix-Rouge ont pu procéder au regroupement des familles de part et d'autre du fleuve, des négro-mauritaniens expulsés sont autorisés à revenir en Mauritanie.

### Mars 1990

Après l'éviction de Djibril Ould Abdallahi en Mauritanie, c'est au tour de l'homme fort du régime sénégalais, Jean Collin — au gouvernement depuis 1964 et dont la tête était mise à prix politique par l'opposition au président Abdou Diouf — de faire les frais du remaniement ministériel du 27 mars. Départ également du gouvernement d'Ibrahima Fall, ministre des Affaires Étrangères depuis 1984.

### Avril 1990

Nouveau remaniement ministériel en Mauritanie le 28 avril au terme de ce qui semble avoir été une crise feutrée : longtemps ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Hasni Ould Didi, un civil, est nommé à la tête des Affaires Étrangères. Le colonel Sidina Mohamed Ould Sidya est brusquement renvoyé et remplacé par le commandant Cheikh Sid'Ahmed Ould Baba, précédemment ministre des Affaires Étrangères. Une transition vers un gouvernement civil est-elle amorcée?...

## NOTES

1. Marquée cependant par quelques dissidences significatives comme, en 1932, celle de l'émir Ould Aïda qui régnait sur l'Adrar depuis 1913 et que raconte Joseph Peyré (1944, 214-233).

2. Le *Rassemblement Démocratique Africain* d'Houphouët-Boigny eut des liens privilégiés avec l'U.D.S.R., dont Houphouët-Boigny écrivait en 1955 : « La compréhension de l'U.D.S.R., le sens politique dont elle a fait preuve, la confiance qu'elle nous a témoignée ont décidé du cours des événements en Afrique noire française » (cité in D. Domergue-Cloarec, 1990).

3. Encore qu'il semble qu'en dehors de la capacité à soutenir aux législatives de 1951 Horma Ould Babana, les élus de la fédération mauritanienne de l'U.D.S.R. continuèrent à jouer un rôle actif (D. Domergue-Cloarec, 1990).

4. Voir ci-après l'article de Ahmed Salem Ould Bouboutt.

5. Le gouverneur de Mauritanie Rogué en tournée auprès des chefs coutumiers et à Boutilitmit déclara à la veille des élections législatives, le 3 juin 1951 : « Voter contre le candidat de l'administration, c'est voter contre la France » (D. Domergue-Cloarec, 1990).

6. G. Féral qui, en tant que Commandant de cercle de l'Assaba connut bien Horma Ould Babana, donne une autre raison à son ralliement à la cause du *Grand Maroc*; battu aux élections, Horma eut dû être réintégré dans son corps d'origine, voire recevoir un poste de faveur en sa qualité d'ancien député; or l'administration que Horma avait faite trembler, mesquinement voulut prendre une revanche, suspendit sa solde pour d'obscurs motifs, le muta à Dakar et l'interdit de séjour dans son propre pays! « Enragé » par la situation d'humiliation qui lui était ainsi faite, il se tourna vers le Maroc dont l'irrédentisme se faisait alors actif et qui pouvait avoir un intérêt évident à récupérer un ancien élu (G. Féral, 1983, 225-226).

7. L'émir Fall Ould Omeir fut nommé ministre d'État dans le gouvernement marocain. L'ex-ministre de l'Éducation en Mauritanie Mohamed Moktar Ould Bah fut nommé directeur de la Radiodiffusion marocaine. Ces deux transfuges ainsi que deux autres compagnons (Cheikh Ahmed Ould Sidi et Mohamed Ould Tagui) retournèrent en Mauritanie en mars 1963. En août suivant, suite à l'interception d'un émissaire marocain venu leur rendre une visite clandestine, ils furent arrêtés.

8. Avant la Mauritanie, la Guinée et le Mali avaient décidé de quitter la zone franc, la première en 1960, le second en 1962. On peut lire sur ces décisions et plus globalement sur les

problèmes monétaires ouest-africains d'alors l'ouvrage d'un ancien directeur de la *Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest* (B.C.E.A.O.), Robert Julienne (1989).

9. Sur les aspects proprement institutionnels, cf. ci-après l'article de A.S. Ould Bouboutt.

10. Complémentaire à l'article ci-après de Charles C. Stewart. Je procéderai à une étude spécifique de la crise des années 80 dans un article en préparation pour l'*Annuaire de l'Afrique du Nord 1989* (Éd. du CNRS, Paris).

11. Sur la question de l'inégal développement régional, ci-après l'article de Mohamed Ould Hacén.

12. Sur les enjeux de la mise en valeur du fleuve, voir par exemple B. Crousse (1988).

13. Voir « L'intégration nationale de pasteurs pré-sahariens (Tunisie) » in P.R. Baduel éd. (1984, 393-420).

## BIBLIOGRAPHIE

### I. Références générales

BADUEL (Pierre Robert), 1982, « Gafsa comme enjeu », in *Annuaire de l'Afrique du Nord 1980*, Éd. du CNRS, Paris, 485-511.

BADUEL (Pierre Robert) éd., 1984, *Enjeux sahariens*, Éd. du CNRS, Paris, 442 p.

BADUEL (Pierre Robert) éd., 1985, *États, territoires et terroirs au Maghreb*, Éd. du CNRS, Paris, 421 p.

BADUEL (Pierre Robert), 1987, « L'identité tunisienne à l'épreuve de la frontière », in *Hérodote*, n° 45, Paris, Éd. La Découverte, 107-119.

BADUEL (Pierre Robert) éd., 1988, *Le monde musulman à l'épreuve de la frontière*, Revue du monde musulman et de la Méditerranée n° 48-49, Édisud, Aix-en-Provence, 320 p.

BAYART (Jean-François), 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, Paris, 439 p.

BERQUE (Jacques), 1974, *Maghreb, Histoire et Société*, S.N.E.D./Duculot.

BOURDIEU (Pierre), 1980 a, *Le sens pratique*, Éd. de Minuit, Paris, 477 p.

BOURDIEU (Pierre), 1980 b, « L'identité et la représentation », in *Archives de la Recherche en Sciences Sociales* n° 36-37, Éd. de Minuit, Paris.

DE BENOIST (Joseph Roger), 1990, « L'évolution des partis fédéraux (RDA, PRA, PFA) vers l'Indépendance (1957-1960) », in *La France et les indépendances des pays d'Afrique Noire et de Madagascar*, Colloque de l'I.H.T.P./C.N.R.S. et de l'I.H.P.O.M./Université de Provence, La Beaume-lès-Aix, 36 p.

ESTABLET (Colette), 1987, « Administration et tribu chez les Néméncha (Algérie) au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 45, Édisud, Aix-en-Provence, 25-40.

GELLNER (Ernest), 1989, *Nations et nationalisme*, Payot, Paris, 208 p.

MANTRAN (Robert) éd., 1990, *Les grandes dates de l'Islam*, Larousse, Paris, 288 p.

### II. Références mauritaniennes

AMNESTY INTERNATIONAL, 1989, *Mauritanie 1986-1989. Contexte d'une crise*, Les Éditions Francophones d'Amnesty International, Paris, 62 p.

BALANS (Jean-Louis), 1977 à 1980, « Chronique mauritanienne », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Éd. du CNRS, Paris, XIV/1975, 637-669; XV/1976, 563-584; XVI/1977, 687-702; XVII/1978, 593-604.

BALANS (Jean-Louis), 1980, *Le développement du pouvoir en Mauritanie*, thèse d'État en sciences politiques, Université de Bordeaux I, 717 p.

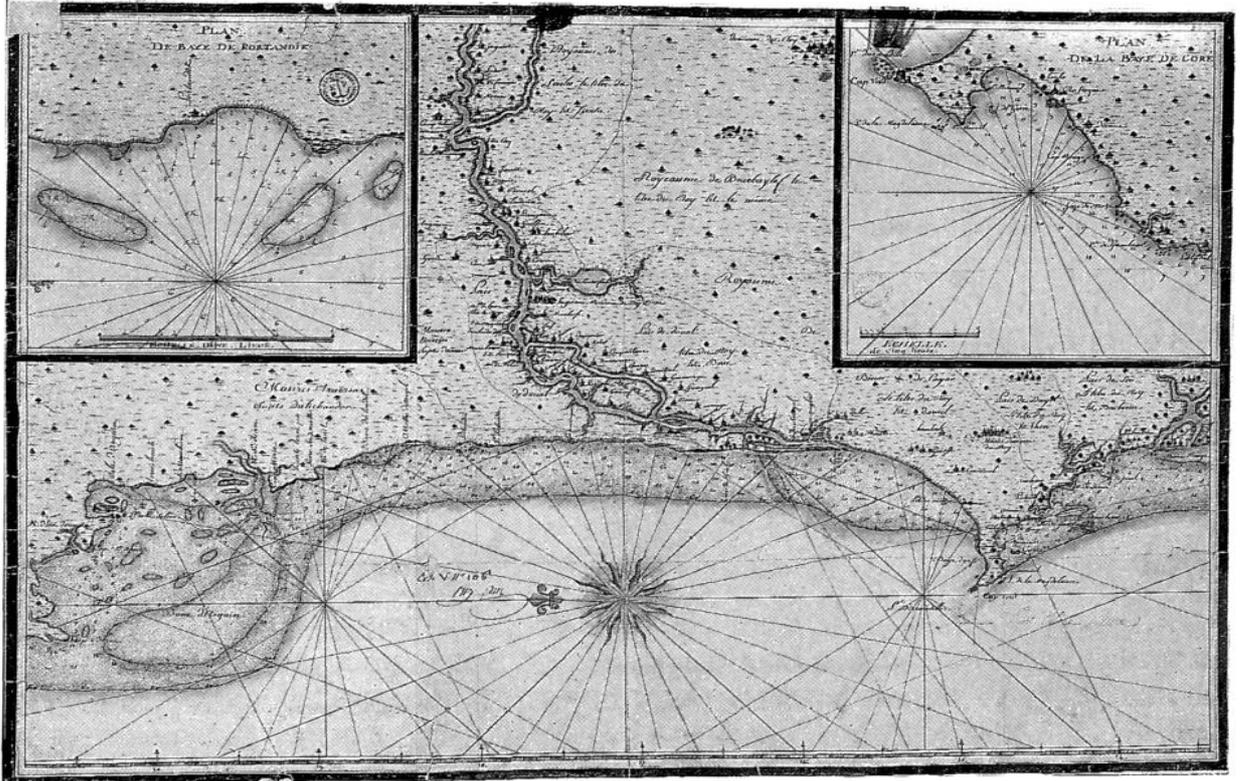
BONTE (Pierre), 1979, « Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens. Éléments d'une problématique », in *Pastoral production and society. Production pastorale et société*, Cambridge University Press & Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Cambridge & Paris, 493 p., 171-199.

BONTE (Pierre), 1982, « La constitution de l'Émirat de l'Adrar. Quelques hypothèses provisoires », in *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 32, Aix-en-Provence, 37-51.

CHEIKH M'BAKE FALL, 1983, *La construction de la nation mauritanienne dans le sous-ensemble géopolitique de l'Afrique du Nord-Ouest*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en relations internationales, Université de Reims, U.E.R. de droit et de sciences économiques, 311 p.

CROUSSE (Bernard), 1988, « La Mauritanie, le foncier et l'Après-Barrage », in *Politique africaine*, n° 30, Karthala, Paris, 83-88.

- D'HONT (Olivier), 1985, *Les kébés de Nouakchott, contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain de populations nomades sinistrées*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en géographie, Université de Paris V, 346 p.
- D'HONT (Olivier), 1989, « La population des quartiers spontanés de Nouakchott ou « kébés » (Mauritanie) », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 165, Institut de Géographie, Bordeaux, 73-95.
- DOMERGUE-CLOAREC (Danièle), 1990, « Le soutien de l'U.D.S.R. et de la S.F.I.O. aux partis politiques d'Afrique Occidentale Française (1951-1958) », in *La France et les indépendances des pays d'Afrique noire et de Madagascar*, Colloque de l'I.H.T.P./C.N.R.S. et de l'I.H.P.O.M./Université de Provence, La Beaume-lès-Aix, 33 p.
- DUTEIL (Mireille), 1984 à 1988, « Chronique mauritanienne », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Éd. du CNRS, Paris, XXI/1982, 633-653; XXII/1983, 857-864; XXIII/1984, 943-955; XXIV/1985, 687-696; XXV/1986, 783-793.
- FÉRAL (Gabriel), 1983, *Le tambour des sables*, Éd. France-Empire, Paris, 336 p.
- FLOREY (Maurice), 1979, « L'ensemble mauritanien en tant que notion juridique », in *Introduction à la Mauritanie*, Éd. du CNRS, Paris, 403-412.
- GERTEINY (Alfred G.), 1981, *Historical dictionary of Mauritania*, The Scarecrow Press Inc., Metuchen, N.J. & London, 98 p.
- JULIENNE (Robert), 1989, *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines, 1955-1975*, L'Harmattan, Paris, 482 p.
- KAMARA (Cheikh Saad Bouh), LABORIE (Jean-Paul) et LANGUMIER (Jean-François), 1989, *L'urbanisation de la Mauritanie. Enquête sur trois villes secondaires : Rosso, Kiffa et Aioun-el-Atrouss*, La documentation française, Paris, 95 p.
- OULD CHEIKH (Abdel Wedoud), 1985, *Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Essai sur quelques aspects du tribalisme*, thèse pour le doctorat en sociologie, Université de Paris V René Descartes, 1056 p.
- OULD CHEIKH (Abdel Wedoud), 1988, *Éléments d'histoire de la Mauritanie*, Centre Culturel Français de Nouakchott, 136 p.
- OULD ETHMANE SID AHMED YESSA (Abdel Nasser), 1987, *L'opposition politique en Mauritanie. Discours et modes d'action depuis 1980*, Mémoire de maîtrise, Faculté de sciences juridiques et économiques, Université de Nouakchott, 78 p.
- PEYRE (Joseph), 1984, *Sahara éternel*, Grasset, Paris, 298 p.
- PITTE (J.R.), 1975, *Nouakchott, capitale de la Mauritanie*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en géographie, Université de Paris IV, 266 p.
- RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, 1989, *Livre blanc sur le différend avec le Sénégal*, Nouakchott, 79 p.
- SERGHINI (Chaoukhi), 1982, *Le Maroc et la Mauritanie dans les relations internationales*, thèse d'État en droit public, Université de Nice, 728 p.
- STEWART (Charles C.), 1972, « Political authority and social stratification in Mauritania », in E. Gellner & Ch. Micaud éd., *Arabs and Berbers. From tribe to nation in North Africa*, Duckworth, London, 448 p., 375-393.
- STEWART (Charles C.), 1973, *Islam and social order in Mauritania. A case study from the nineteenth century*, Clarendon Press, Oxford, 204 p.
- TOUPET (Charles), 1975, *La sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale sahélienne*, thèse d'État en géographie, Université de Paris VII, 490 p.
- VERGNIOT (Olivier), 1984 et 1986, « La question du Sahara Occidental : 1981-1982 » et « 1983-1984 », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Éd. du CNRS, Paris, XXI/1982, 331-387 et XXIII/1984, 633-691.



Carte du XVIII<sup>e</sup> siècle